

Rapport de capitalisation

des 3 expériences retenues
du projet SEEN SUUF

composante

APPUI À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET GESTION ALTERNATIVE DES CONFLITS FONCIERS



Avec l'appui financier de la

Remerciements et Reconnaissances

Ce rapport de capitalisation a été le résultat d'un travail de Co-construction entre différentes parties prenantes du projet Seen Suuf, sous la coordination de Zakaria Sambakhé, Responsable capitalisation et gestion des connaissances à IPAR avec le concours de Ndéye Yandé Ndiaye, IPAR, Bocar Yatassaye(GFA/IPAR, Lamine Ba (GFA/IPAR), Cherif Sambou Bodian (IPAR), Mamadou Diouf (ANAT Kaffrine).

Ont participé : Dr Cheikh Oumar Ba, IPAR, Mamour Dramé (GIZ-Seen Suuf antenne Kaoalck), Ousmane Diop (GIZ-Seen Suuf antenne Kaffrine), Dr Modou Fall(ANAT Kaolack), Ndeye Yandé Diouf, Chef de division reboisement et Aly FAYE, coordonnateur de la publication.

Nos remerciements : à Djibril Diop GFA/IPAR, à Moussa Sarr(GFA IPAR), à Aboubacar Saouré (GIZ), Nogaye Gueye (GFA IPAR), Serigne Segnane (CNCR), Mamouth Diop (ARD Kaolack), Samba Diop (ARD kaffrine), Dame Diop (IREF kaolack), Sidy Ba (CNCR).

Nos remerciements : Aux collectivités territoriales des zones du projet Seen Suuf, aux populations de mise en œuvre des expériences capitalisées, aux partenaires locaux et parties prenantes qui ont contribué aux succès de cet exercice.

Table des matières

Sigles et acronymes	5
1. Contexte et justifications des 3 expériences à capitaliser	6
1.1. Résumé de la composante aménagement du territoire du projet « Seen Suuf »	7
2. Objectifs de la Composante aménagement du territoire	8
2.1. Dispositif de mise en œuvre de la composante aménagement du territoire.....	8
3. Objectifs de la capitalisation des trois expériences	9
3.1. Le choix des différentes expériences par les parties prenantes	9
4. Méthodologie de capitalisation	10
4.1. L'atelier de co-construction	10
4.2. Choix de l'échantillon pour la capitalisation des expériences	11
4.3. Zones et groupes cibles	11
4.4. Acteurs et groupes cibles qui ont participé aux focus group et interviews	12
5. Expérience 1 : SCADT intégrant le POAS - une innovation dans la planification spatiale.....	13
5.1. Définition de l'expérience SCADT intégrant un POAS	13
5.2. Aperçu de l'Élaboration du SCADT intégrant le POAS dans les deux communes pilotes	13
5.3. Encadré 1 : le Maire de Keur Mboucki	14
5.4. Les différentes étapes d'élaboration du SCADT intégrant un POAS	15
5.5. La valeur ajoutée d'un SCADT intégrant un POAS : un exercice exigeant avec beaucoup d'avantages.	19
5.6. Les Résultats importants enregistrés au cours de l'élaboration du SCADT intégrant le POAS	21
5.7. Les facteurs de succès, les Facteurs limitant et les mesures d'atténuations.....	22
5.8. Leçons apprises de cette expérience pour confirmer ou améliorer le processus	23
5.9. Temoignage de Thierno Niane (Agent foncier Keur Mboucki)	24
5.10. Recommandations spécifiques aux Collectivités territoriales	24
5.11. Recommandations pour les services techniques	25
5.12. Recommandations GIZ – GFA -IPAR, société civile	25
6. Expérience 2 : Plan d'Occupation et d'Affectations des Sols intégrant le statut des terres.....	26
6.1. Définition de l'expérience	26
6.2. Pourquoi le POAS intégrant les statuts des terres est pertinent ?.....	26
6.3. Encadré 1 éclairage sur Le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols	27
6.4. Démarche d'élaboration du POAS intégrant les statuts des terres	28
6.5. Temoignage Elhadji Aliou DIOUF COMMUNE de Thiarié	31
6.6. Résultats de l'expérience POAS intégrant les statuts des terres	31
6.7. Encadré 2 : la socialisation de la planification spatiale favorise le respect des règles de gestion.....	32
6.8. Les facteurs de succès, contraintes et mesures d'atténuation	33
6.9. Valeurs ajoutées des POAS intégrant les statuts des terres	34
6.10. Leçons apprises	34
6.11. Recommandations pour les Collectivités territoriales	35
6.12. Recommandations pour les services techniques	35
6.13. Recommandations Partenaires Techniques et Financiers + OSC.....	36

7. Expérience 3 : Gestion Alternative des conflits (GAC)	37
7.1. Définition de l'expérience	37
7.2. Genèse de la mise en place des cellules de gestion des conflits	37
7.3. Les différentes étapes de la mise en place des cellules de gestion de conflits	38
7.4. Les Résultats obtenus de l'expérience	43
7.5. Les facteurs de succès, les facteurs limitants de l'expérience et les mesures d'atténuation	44
7.6. Les leçons apprises qui confirment ou limitent la pertinence de l'expérience	46
7.7. Témoignage sur la gestion alternative des conflits fonciers	46
7.8. Recommandations et leviers de changements	47
7.81. Les collectivités territoriales	47
7.82. Les services techniques	47
7.83. Pour les PTF, les OSC	48
8. Analyse croisée des trois expériences capitalisées à l'aune de l'amélioration de la sécurisation foncière et de l'aménagement du territoire	49
9. Plan de diffusion des connaissances	51
9.1. Plan de diffusion de l'expérience	51
10. Annexes	53
10.1. Annexe 1 : Outils de collectes	53
10.2. Questionnaire et guide d'entretien	56

Sigles et acronymes

ADL	Animateurs de Développement Local
A-F	Animateurs Formateurs
ANAT	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
AGR	Activité Génératrice de revenu
CADL	Centre d'Appui au Développement Local devenu CPDT
CCADT	Commission communale d'aménagement et de développement territorial
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CPDT	Centre de promotion pour le développement territorial
CRD	Comité Régional de Développement
CTR	Comité Technique Restreint
CVDGC	Comité Villageois de Développement et de Gestion des conflits
CVGC	Cellule Villageoise de Gestion de Conflits
DCF	Diagnostic des Conflits Fonciers
GAC	Gestion Alternative des Conflits
GFA	Gesellschaft für Agrarprojekte in Übersee
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IPAR	Initiative Prospective Agricole et Rurale
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
PNADT	Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
POAS	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
SCADT	Schéma Communal d'Aménagement et de Développement Territorial
SNP	Système National de Planification
SRADL	Service Régional d'Appui au Développement Local
SRADT	Service Régional d'Aménagement et de Développement Territorial
ZES	Zones d'Exploitation du Sel
ZAPV	Zones Agropastorales à priorité Variables
ZP	Zones Pastorales
ZMD	Zones de mises en défens
ZAP	Zones Agropastorales sans priorités

1. Contexte et justifications des 3 expériences à capitaliser

La sécurisation des droits fonciers est devenue une question fondamentale au Sénégal vu les tensions et conflits fréquents qui opposent les différents usagers et acteurs du foncier. Ces conflits et tensions sont en grande partie dus aux difficultés dans l'application de la LDN¹, de l'Acte III de la décentralisation, ainsi que des pratiques et comportements peu ou pas recommandés aux niveaux des zones de terroirs. De manière plus précise ces difficultés constatées ont pour nom : le déficit d'accompagnement ou d'encadrement des collectivités territoriales (la gestion du foncier, les limites techniques, administratives et humaines et la dualité des pratiques). Nous pouvons aussi ajouter à cette liste non exhaustive, le problème de délimitation des terres entre les collectivités territoriales, l'absence d'outils de planification territoriale pour la gestion du foncier et enfin une faible connaissance par les populations de leurs droits portant sur le foncier. Ces difficultés constatées dans la gestion du foncier sonnent comme une invitation à plus de mobilisations, de concertations et d'actions concrètes pour une gestion durable et responsable du foncier.

C'est dans ce contexte que le projet Seen Suuf - « d'Appui à l'amélioration de la gestion du foncier au Sénégal » de la GIZ a mandaté le consortium GFA-IPAR depuis Janvier 2022 à porter la mise en œuvre d'une de ses composantes « **Appui à l'aménagement du territoire et à l'inventaire parcellaire des droits d'usage** ».

L'intervention consistait à appuyer les 17 communes cibles² à disposer des outils d'aménagement du territoire et de planification spatiale (POAS, SCADT), à concevoir et développer des modèles de gestion alternative de conflits et déployer des activités de sensibilisation des communautés sur les droits fonciers. Les acteurs engagés dans ce processus ont veillé à ce que ces outils et modèles de gestion soient basés sur une approche participative, inclusive et itérative tout en œuvrant pour le renforcement des capacités des organisations et individus impliqués dans la gestion des terres du domaine national.

Ces actions ont enregistré des résultats qui seraient intéressant de documenter et de capitaliser afin de disposer des connaissances à partager dans une logique d'apprentissage continue. Il s'agit notamment :

- L'élaboration de deux SCADT (Latmingue et Keur Mboucki) intégrant des POAS pour deux communes pilotes du projet
- L'élaboration de POAS pour 15 communes articulés avec la documentation du statut des terres ;
- La gestion alternative des conflits ;

Cette capitalisation des expériences ainsi identifiées et vécues va informer, alimenter voire orienter les prochaines étapes du projet, notamment dans la Phase II. Cet exercice de capitalisation a été structuré en plusieurs phases : **(i) un atelier** de cadrage, **(ii)** la programmation et le déploiement sur le terrain, **(iii) les travaux** de collecte, traitement et analyse des données, **(iv) l'élaboration** et la validation du rapport et **(v) le développement d'un plan de diffusion des connaissances**.

1 Loi sur le Domaine National

2 Kaloack : Latmingué, Thiéré, Keur Baka, Mbadakhoune, Khelcom Birane, Ndiago, Ngathie Naoudé, Panal Ouolof et Dara Mboss.
Kaffrine : Keur Mbooucki, Diamal, Touba Mbella, Kahi, Boulel, Gniby, Ida Mouride et Fass Thièckène

1.1. Résumé de la composante aménagement du territoire du projet « Seen Suuf »

Conformément aux TDR assignés au consortium GFA-IPAR, la composante aménagement du territoire portait sur la mise en place d'activités d'appui à la documentation des statuts des terres, la délimitation des communes, ainsi que l'élaboration participative de quinze (15) POAS et deux (2) SCADT intégrant un POAS dans les régions de Kaolack et Kaffrine. Elle consistait de manière plus concrète de :

- Identifier et caractériser le foncier ainsi que les conflits y afférents ;
- Actualiser la documentation des statuts des terres ;
- Élaborer des outils de gestion et d'aide à la décision et valider un zonage précis de l'occupation et de l'affectation des terres ;
- Réaliser des enquêtes sur les conflits fonciers ;
- Procéder à la délimitation des communes ; et
- Contribuer à la mise en place d'une base de données de type SIG/SIF pour permettre aux communes de mieux maîtriser l'information territoriale et foncière.

Le but recherché dans cet exercice était de sécuriser l'occupation du foncier et d'améliorer sa gouvernance pour créer un environnement propice à l'investissement, notamment du secteur privé et des particuliers. À cet effet, pour garantir une pérennisation des résultats finaux attendus, le processus utilisé dans la réalisation de cette mission doit être participatif, inclusif, itératif et surtout transparent.



2. Objectifs de la Composante aménagement du territoire

L'objectif principal de cette composante était d'apporter un appui technique aux 17 communes des régions de Kaolack et Kaffrine. Cet appui visait à évaluer et à renforcer les services nationaux et déconcentrés, ainsi que les collectivités territoriales et les acteurs locaux, pour améliorer la gestion du foncier. Elle visait aussi l'expérimentation d'un SCADT intégrant un POAS et la prise en compte de la documentation du statut des terres dans le processus d'élaboration des POAS.

Plus spécifiquement, le projet Seen Suuf avait pour missions de :

- Réaliser des études et fournir les outils d'aide à la décision dans la planification de l'occupation des sols et de la gestion du foncier en intégrant les meilleures pratiques
- Organiser des ateliers/formations de renforcement de capacités portant sur l'aménagement et la planification spatiale et sur le droit foncier ;
- Participer sous le lead de l'ANAT aux activités de reconnaissance physique des limites territoriales ;
- Produire des données empiriques sur la gouvernance foncière pour favoriser le dialogue la concertation et assoir un climat apaisé pour des territoires durables au service des communautés.

2.1. Dispositif de mise en œuvre de la composante aménagement du territoire

La zone d'intervention du projet couvre un ensemble de dix-sept (17) communes réparties dans les régions de Kaffrine (8 communes) et Kaolack (9 communes). Les dix-sept (17) communes couvertes par le projet sont : Dara Mboss, Panal Wolof, Ngathie Naoudé, Ndiago, Khelcom Birame, Mbadakhouné, Thiaré, Keur Baka, Latmingué, Ida Mouride, Fass Thiékène, Boulel, Gniby, Kahi, Keur Mboucki, Diamal et Toubia Mbella.

Dans sa démarche stratégique et partenariale le projet Seen Suuf a ciblé les acteurs relevant de la gestion du foncier, les collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé pour une amélioration de la gestion du foncier. En mettant l'accent sur l'amélioration de la disponibilité des données relatives à l'occupation des sols et aux droits d'usage, le projet facilite l'établissement de processus plus efficaces pour l'enregistrement des parcelles et la mise à jour des droits associés.

La durée d'exécution de la mission est au maximum de (36) mois calendaires, suivant la répartition par lot de travaux (cf. planning détaillé de la mise en œuvre). La compréhension du mandat a permis au consortium GFA-IPAR d'organiser ses activités autour des cinq (5) axes suivants :

- Axe 1 :** Développement d'une méthodologie pour un processus participatif et inclusif de l'aménagement du territoire et de la gestion du foncier ;
- Axe 2 :** Phase expérimentale avec la mise en œuvre de la méthodologie dans deux communes pilotes ;
- Axe 3 :** Mise à l'échelle de la méthodologie dans les quinze autres (15) communes,
- Axe 4 :** Appui aux activités de délimitation et reconnaissance des limites physiques des communes avec l'ANAT ;
- Axe 5 :** Documentation, développement du matériel de formation et capitalisation ;

Chaque axe de travail est composé de multiples tâches qui peuvent être retrouvées dans le planning opérationnel détaillé pour la mise en œuvre des activités.

3. Objectifs de la capitalisation des trois expériences

L'objectif de la capitalisation est de contribuer à la documentation et au partage des expériences et connaissances portant sur les outils de planification spatiale et la gestion alternative des conflits pour influencer les pratiques et politiques.

3.1. Le choix des différentes expériences par les parties prenantes

Pour s'accorder sur les critères de choix des 3 expériences et l'orientation à imprimer à l'exercice de capitalisation, un atelier de partage et de cadrage a permis de valider la note méthodologique, y compris les outils à utiliser, ainsi que l'identification et le choix des thématiques et expériences à capitaliser. Cette rencontre a rassemblé diverses parties prenantes, qui ont collaboré pour définir des critères de choix pertinents pour la sélection des expériences à capitaliser.

Les critères de sélection suivants ont été retenus :

- **La pertinence de l'expérience** à capitaliser (thématique transversale, intérêt pour les acteurs ;
- **La durabilité** (responsabilisation des acteurs notamment les collectivités territoriales, appropriation, disponibilité des ressources, ancrage institutionnel);
- **La répliquabilité** (coût de l'expérience, technique d'élaboration, motivation et engagement communautaire, orienté vers l'avenir pour renforcer les acquis et corriger les manquements).

L'identification de ces trois principaux critères a conduit à la sélection des trois expériences suivantes :

- **Expérience 1** : SCADT intégrant le POAS dans les 2 communes pilotes (Latmingué et Keur Mboucki)
- **Expérience 2** : SCADT intégrant un POAS intégrant les statuts des terres dans les 17 communes
- **Expérience 3** : La « gestion alternative » des conflits, (Boulel ; Mbadakhouné, Gniby, Toubà Mbella)

4. Méthodologie de capitalisation

La réussite de cet exercice de capitalisation repose en grande partie sur la méthodologie adoptée et du caractère collectif qui l'entoure. La méthodologie de la capitalisation est revenue sur les éléments suivants : l'atelier de co-construction, le choix de l'échantillon, les zones et groupes cibles. Cette démarche a été guidée par la volonté des différentes parties prenantes de collecter les informations et données les plus pertinentes dans les différentes zones d'intervention du projet.

4.1. L'atelier de co-construction

L'atelier de co-construction a été l'occasion de réunir les différentes parties prenantes pour échanger sur les objectifs et activités du projet Seen Suuf, de présenter les résultats et de s'accorder sur les biens fondés de l'exercice de capitalisation. La méthodologie adoptée a été examinée en profondeur, permettant aux participants de partager leurs observations et suggestions, ce qui a conduit à des ajustements pertinents.



Photo 1 : Atelier de co construction et de choix des thèmes à capitaliser avec les différentes parties prenantes

4.2. Choix de l'échantillon pour la capitalisation des expériences

Nous sommes partis des 3 grappes identifiées par le projet Seen Suuf pour s'accorder sur le choix de d'échantillonnage. Nous avons fait un choix raisonné dans les 17 communes, pour prendre en compte directement les cibles qui peuvent nous fournir des informations pertinentes, nous permettant de mener à bien l'exercice de capitalisation et produire les expériences à partager.

Nous nous sommes accordés pour une base de calcul prenant en compte entre 30 à 50% des 17 communes, ce qui fera 8.5 communes. Étant donné que certains acteurs ont découvert pour la première fois ces outils, il fallait donc faire un ciblage raisonné qui a permis de toucher à des degrés près la réalité et de pouvoir tirer des conclusions pertinentes. Ainsi, un certain nombre de critères de sélection des personnes et communes à interroger a été défini, il s'agit notamment de choisir des communes où l'on peut avoir des :

- Informations utiles et pertinentes sur l'expérience ;
- Personnes ressources légitimes et reconnues pour leur engagement et investissement sur le terrain ;
- Institutions et personnes ressources qui peuvent faire des témoignages documentés sur les 3 expériences,
- Des refus d'installation de cellules de gestions de conflits, etc.

Ces différentes considérations, nous ont conduit à retenir finalement 9 communes sur les 17 que nous avons réparties en grappe :

- **Grappe 1 : Thiaré, Keur Baka, Latmingué (Kaolack) , Keur Mboucki, Diamal, Touba Mbella (Kaffrine)**
- **Grappe 2 : Mbadakhouné, Khelcom Birame, Ndiago, Ngathie Naoudé (Kaolack), Gniby, Boulel, Kahi (Kaffrine)**
- **Grappe 3 : Dara Mboss, Panal Wolof (Kaolack) , Ida Mouride, Fass Thiéckéne (Kaffrine).**

Des études de cas sous formes de récits ont aussi été réalisés dans les 9 communes.

4.3. Zones et groupes cibles

L'exercice de capitalisation s'est déroulé dans les 09 communes cibles des régions Kaolack et Kaffrine. La collecte de données a été faite à travers des focus groupes, des interviews, des observations directes, des témoignages et études de cas. Cette approche a permis de cibler un large éventail de communautés, incluant hommes, femmes, jeunes, agriculteurs, éleveurs, OSC et OCB, institutions, les organisations bénéficiaires des différentes expériences du projet Seen Suuf en particulier dans le cadre de la composante aménagement du territoire.



Photo 2 : restitution des résultats en présence des parties prenantes

4.4. Acteurs et groupes cibles qui ont participé aux focus group et interviews

Tableau 1 : Entretiens et focus group ciblant les acteurs du processus de capitalisation

Acteurs cibles de capitalisation	Nombres	Nature de la consultations	Nombres de Communes	Percentages
Conseils municipaux 1	15	Entretiens SCADT intégrant PAOS	2 (Keur Mbouki + Latmingué)	12%
Conseils Municipaux 2	21	Focus group Cellules de Gestion des Conflits (CGC)	Daga Bouki , Thiaré, Boulel, gniby, panal wolof , Touba Mbella, Fass Thiekene,	17%
GPF	10	Focus group, CIGC, PAOS	Daga Bouki , Thiaré, Boulel, gniby, Panal Ouolof , Touba Mbella, Fass Thiekene,	8%
CIVGC	50	Focus group	Daga Bouki, Thiaré, Boulel, Gniby, Panal Ouolof , Touba Mbella, Fass Thiekene,	40%
Services techniques	13	Entretien	Kaffrine, Kaolack	10%
Société civile	17	Entretien	Kaffrine, Kaolack	13%
Total	126			100%

5. Expérience 1 : SCADT intégrant le POAS - une innovation dans la planification spatiale.

L'expérience a démontré que le développement territorial est un continuum dans lequel chaque entité (Etat à travers ses démembrements, l'administration territoriale, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les populations des zones cibles), joue un rôle précis dans une cohérence d'ensemble avec des outils adaptés.

5.1. Définition de l'expérience SCADT intégrant un POAS³

Le SCADT est un outil de planification spatiale d'un horizon temporel de 25 ans, qui fixe les options d'aménagement et de développement à l'échelle de la commune et contribue à la mise en cohérence des interventions publiques et privées. Conformément à l'alinéa 5 de l'article 9 de la LOADT, le contenu, les modalités d'élaboration, d'approbation, d'évaluation et de révision du SCADT sont déterminés par décret. La particularité des deux SCADT élaborés (Keur Mboucki et Latmingué) dans le cadre du projet Seen-Suuf est l'intégration cohérente d'un outil de gestion de l'espace, le POAS.

5.2. Aperçu de l'Élaboration du SCADT intégrant le POAS dans les deux communes pilotes

L'élaboration des SCADT intégrant un POAS dans les communes de Latmingué et de Keur Mboucki intervient comme une réponse stratégique à une vieille préoccupation des collectivités locales qui ont longtemps souffert de la non-maitrise de leur espace communal, d'un problème d'aménagement du territoire et du manque d'investissement. En élaborant cet outil de planification spatiale, l'objectif est de mettre à la disposition de ces deux communes un outil de référence d'aide à la décision capable de corriger les déséquilibres liés au développement territorial mais aussi d'organiser l'occupation et l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles par les principales activités.

De l'avis des personnes interviewées, le SCADT intégrant un POAS a permis aux deux communes pilotes de disposer d'une bonne connaissance des dynamiques spatiales, démographiques et d'identifier les enjeux d'aménagements et de développement territorial. De même elles ont reconnu que l'intégration du POAS a permis, d'une part, de bien comprendre les différents types d'usages des sols ainsi que les contraintes qu'elles peuvent engendrer, et d'autre part de s'accorder sur l'occupation des sols (vocations) ainsi que sur des règles de gestion consensuelles. Une fois mis en œuvre, ces outils devraient permettre de répondre de manière judicieuse et équitable aux besoins des populations dans une vision prospective de développement durable.



Photo 3 : Ancien titre foncier datant à 1932

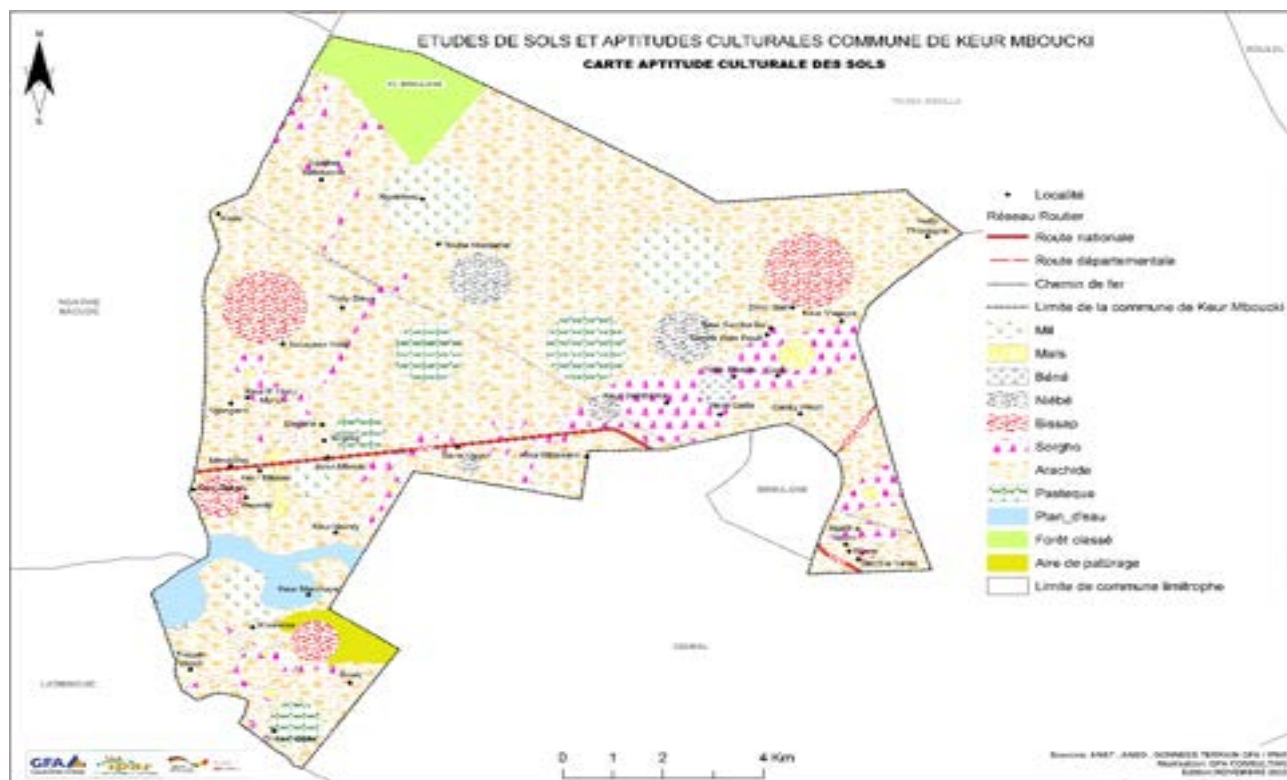


Photo 4 : Registre foncier

3

https://www.google.fr/search?q=SCADT+int%C3%A9grant+le+POAS+au+S%C3%A9n%C3%A9gal&sca_esv=ddc993e4aae46b09&sxsrf=ADLYWIJXStA

Carte 1 : Etude de sols et aptitudes culturales commune de Keur Mboucki



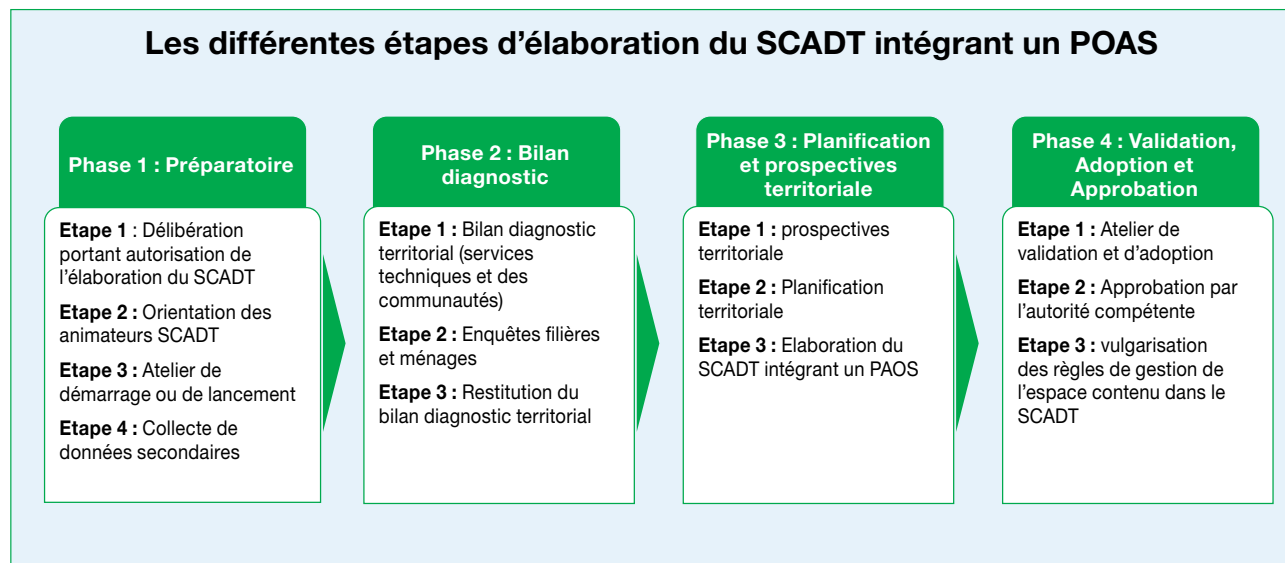
5.3. Encadré 1 : le Maire de Keur Mboucki

Témoignage 1 : le Maire de Keur Mboucki

La gestion du foncier et des ressources naturelles a toujours été un défi dans la commune de Keur Mboucki soutient le Maire, **Abdou Aziz Diagne**. En effet, avant l'arrivée du projet Seen Suuf, les cas de conflits fonciers étaient monnaie courante. Les conséquences sociales, économiques et environnementales n'épargnaient personne, y compris les collectivités territoriales. C'est d'autant plus important que dans une situation de tensions sociales, il était difficile, voire impossible d'aménager, de planifier ou même d'investir. Le plus souvent, les projets étaient bloqués faute de consensus. Par conséquent l'arrivée du projet Seen Suuf a été un palliatif pour les populations. Je salue l'approche inclusive et participative par l'implication des collectivités territoriales dans l'élaboration du SCADT intégrant un POAS. Au cours de ce processus, nous avons cheminé avec les techniciens, les populations et la société civile pour mener des enquêtes sur le terrain, pour analyser, tester et valider les données en vue d'inscrire notre commune dans une perspective de changement et de développement durable. Aujourd'hui les perspectives sont claires, les cadres de concertation ont travaillé d'arrache-pied pour traduire en acte concret les engagements d'investissement dans le SCADT qui constitue désormais un guide pour les acteurs. D'ailleurs un forum économique est en vue pour renforcer le partenariat et attirer des investisseurs.

5.4. Les différentes étapes d'élaboration du SCADT intégrant un POAS

L'élaboration du Schéma Communal d'Aménagement et de Développement territorial (SCADT) intégrant un POAS comprend quatre phases avec des étapes :



Phase 1 : Phase préparatoire

***NB :** La sensibilisation des populations, des organisations professionnelles, des collectivités territoriales ainsi que des services techniques est un élément transversal à tout le processus d'élaboration. L'objectif était d'avoir une forte adhésion des acteurs, de construire une meilleure compréhension du processus et de poursuivre une planification cohérente et harmonieuse de l'espace et des ressources naturelles de la commune.*

Etape 1 : Délibération d'autorisation d'élaboration du SCADT intégrant un POAS

C'est une étape importante du processus. Au nom du pouvoir qui lui ait conféré, le maire a pris un arrêté qui l'autorise à mettre en place la Commission Communale d'Aménagement et de Développement Territorial (CCDAT). Celle-ci marque le démarrage du processus d'élaboration du SCADT. Elle comprend les étapes suivantes : la validation du ROM, la tenue de l'atelier de lancement et validation du zonage, l'identification et la formation des animateurs POAS) pour donner des gages d'un processus coordonné et bien planifié. De ce fait, toutes les dispositions ont été prises en compte pour mener à bien cette expérience.

Etape 2 : Orientation des Animateurs SCADT

Un groupe d'animateurs a été désigné par la communauté et les collectivités territoriales en se basant sur un profil bien défini, en raison de deux animateurs par zone de concertation. Ceux-ci ont été initiés sur des aspects très importants du SCADT, du POAS, de l'aménagement et de la planification spatiale, etc.

Etape 3 : Atelier de démarrage ou de lancement

Il a permis de sensibiliser les acteurs, de valider le zonage qui existait déjà dans les PDC des 2 communes. La particularité de cet atelier résidait dans l'identification des animateurs POAS qui ont accompagné le processus jusqu'à terme.

En outre, dans le même processus, des séances de sensibilisation et des rencontres ont été organisées par l'équipe de projet Seen Suuf. Celles-ci ont ciblé les acteurs suivants : les chefs de villages, les imams, les clergés, les femmes, les jeunes, les éleveurs, les agriculteurs, les conseillers, élus, etc. Les séances de sensibilisation avaient pour but de partager les objectifs du projet Seen Suuf, les grandes lignes de l'aménagement de l'espace. Il s'agissait aussi de faire ressortir les avantages de l'aménagement de l'espace, en mettant l'accent sur le développement des territoires à partir de leurs ressources naturelles (terres, eaux, forêts, élevages, sel, carrières, ressources minières, etc.). La sensibilisation visait à avoir l'adhésion des communautés et d'anticiper sur les potentiels risques de non-appropriation qui pourraient surgir au cours du processus. Les séances de sensibilisation étaient essentielles pour présenter les objectifs du projet Seen Suuf et pour discuter des grandes lignes de l'aménagement de l'espace. L'accent a été mis sur les avantages d'un aménagement réfléchi, qui permettrait de valoriser les ressources naturelles des territoires, telles que les terres, les eaux, les forêts, l'élevage, le sel, les carrières et les ressources minières etc. Cette approche vise à encourager un développement durable, en montrant comment une gestion efficace de ces ressources peut stimuler l'économie locale tout en préservant l'environnement. En impliquant les acteurs locaux, ces séances ont également permis de créer un sentiment d'appropriation et d'engagement vis-à-vis du projet. En définitive, la sensibilisation avait pour but crucial d'obtenir l'adhésion des communautés locales tout en anticipant sur les risques pouvant émerger durant le processus.

Etape 4 : Collecte de données secondaires

Dans la phase de bilan diagnostic, la collecte de données joue un rôle crucial dans l'élaboration du SCADT intégrant un POAS. La réussite de cette collecte est souvent déterminante pour l'ensemble du processus, car elle permet d'établir un diagnostic précis et fondé sur des données fiables. Le caractère englobant du bilan diagnostic assure une prise en compte exhaustive des ressources naturelles, en se concentrant spécifiquement sur des éléments comme le foncier, les forêts, les ressources en eau, ainsi que sur des filières spécifiques telles que le sel et l'artisanat. En impliquant les populations et les collectivités territoriales, on s'assure d'obtenir des informations claires et factuelles, essentielles pour un diagnostic approfondi et rigoureux.

Cette approche participative garantit que les préoccupations et les réalités locales sont intégrées dans le processus de planification, évitant ainsi de laisser des aspects importants au hasard. Dans la phase Bilan Diagnostic, la collecte de données sur les différentes thématiques a été effectuée auprès des services techniques, de même qu'auprès des projets et programmes. Par souci d'exhaustivité, l'équipe a pris en compte toutes les données sur les ressources naturelles et notamment celles qui sont les plus prégnantes dont le foncier, les forêts, les eaux et les filières dont le sel. L'approche participative a été garantie à travers l'implication des populations rurales, les collectivités territoriales qui ont pu, chacun en ce qui le concerne, apporter des informations claires et factuelles afin de faire un bon diagnostic.

Phase 2 : Bilan Diagnostic territorial

Etape 1 : le Bilan Diagnostic Territorial

Le bilan diagnostic territorial a permis d'obtenir une compréhension fine du territoire communal, en identifiant les principaux enjeux d'aménagement et de développement à travers plusieurs axes thématiques majeurs dont : l'environnement et les ressources naturelles, les dynamiques spatiales et démographiques, le développement humain, le système productif et la gouvernance territoriale. En termes d'intégration du POAS, ces ateliers zonaux ont également été l'occasion de discuter sur les différentes vocations des sols et de s'accorder sur des règles de gestion consacrant ainsi l'intégration du POAS au SCADT.

Ainsi, pour chaque thématique, les enjeux d'aménagement et de développement territorial sont identifiés en procédant notamment à :

- Une étude rétrospective de l'évolution des secteurs concernés sur une période allant de cinq à dix ans et en prenant en compte leur impact spatial ;
- Une analyse des perspectives de développement induites par les programmes et plans de développement socio-économiques en cours ;

A ce stade de la démarche, la prise en compte du POAS dans le SCADT a permis de faire un bilan diagnostic des principales contraintes liées à l'occupation du sol rencontrées par les principales activités utilisatrices d'espace, notamment : l'agriculture, l'élevage, la pêche, etc.

Ace titre, l'utilisation de l'étude rétrospective réalisée dans le bilan diagnostic territorial par le SCADT a permis au POAS de mieux cerner les dynamiques qui ont permis d'arriver à ce niveau de contraintes et qui impactent le développement des activités.

Ce bilan a non seulement permis de dresser un état des lieux, mais aussi de poser les bases d'une planification stratégique adaptée aux besoins et aux aspirations des communautés. En effet, un draft du rapport bilan diagnostic territorial provisoire intégrant le scénario tendanciel est élaboré.

Etape 2 : Enquête filières et ménages

L'enquête sur les filières visait à faciliter l'identification des créneaux porteurs à investir pour les projets de territoire, en adoptant une approche par chaîne de valeur. Cette méthode permet d'analyser chaque étape de la production et de la distribution, afin de comprendre où se situent les opportunités de développement et d'amélioration. En se concentrant sur les maillons les plus rentables ou les plus vulnérables, cette approche peut aider à orienter les investissements vers des secteurs prometteurs, tout en renforçant les capacités locales et en maximisant les bénéfices pour les communautés.

L'enquête ménage⁴ complémentaires, menée par l'équipe technique en collaboration avec les acteurs locaux, a été un élément clé pour enrichir les données socio-économiques, environnementales et liées au genre. En effet, certaines informations n'étaient pas désagrégées au niveau communal, ce qui limitait leur exploitation efficace. Cette enquête complémentaire a non seulement permis de recueillir des données plus précises, mais elle a aussi joué un rôle essentiel dans la formulation et l'ajustement des programmes et projets⁵.

Etape 3 : Restitution du bilan diagnostic territorial

4 Les enquêtes ménages constituent une option choisie par le projet Seen Suuf pour répondre au manque de données désagrégées au niveau communal.

L'organisation des ateliers communaux auprès des acteurs institutionnels et communautaires a été un tournant décisif dans le processus. Au-delà du fait qu'ils aient permis aux différents acteurs de repréciser les règles de gestion, les zones de vocation (ZAPV, ZAP, ZH, ZP, ZES, ZAS, etc.). Par exemple : application des sanctions pour le respect des règles de gestion ou certaines conventions locales.

Une fois collectées, les données ont été partagées pour validation auprès des différentes parties prenantes au niveau communal. L'objectif est de recueillir des feedbacks, de renforcer les informations en vérifiant par la même occasion les bonnes sources auprès des services techniques et des collectivités territoriales. Les données cartographiques obéissent aux mêmes principes d'inclusivité et de validation interne et externe. De manière plus technique, la validation des services techniques engagés dans la collecte des données a contribué à faciliter la validation communautaire en ce sens que ces services constituent les bras techniques des collectivités territoriales. Cependant, selon certaines personnes enquêtées, ces données peuvent être mises en cause si elles n'ont pas respecté les principes évoqués plus haut.

Phase 3 : Planification et Prospective Territoriale

Etape 1 : Prospective Territoriale

Dans le processus d'élaboration des deux Schémas Communaux d'Aménagement et de Développement Territoriaux des communes de Latmingué et de Keur Mboucki, la prospective intervient après la validation du diagnostic. La prospective est un exercice collectif qui réunit les acteurs clés du territoire en vue de définir ensemble la trajectoire à suivre pour atteindre les objectifs de développement, la définition de la vision, l'orientation des axes stratégiques et les lignes d'actions.

La prospective territoriale a consisté à étudier les deux communes pilotes dans plusieurs dimensions et à élaborer collectivement des scénarii d'évolution pour guider la décision politique vers un futur souhaité. Elle est une approche méthodologique développée avec les services techniques, les collectivités territoriales, les acteurs cibles à la base (animateurs et, coordonnateur POAS, chefs de villages et représentants des organisations communautaires de base), afin de s'accorder sur une vision pour la commune à l'horizon du SCADT (futur souhaité). Dès lors, des orientations et axes stratégiques sont définis.

Etape 2 : Planification Territoriale

Cette étape s'est faite sous la forme d'un atelier communal de planification qui a permis en partant des orientations et axes stratégiques de définir des actions d'aménagement et de développement territorial à mener. Un accent particulier a été mis sur la planification et la gestion des ressources ; une façon de bien présenter les opportunités des communes pilotes. L'atelier avait permis de mettre en lumière les opportunités spécifiques des communes pilotes, avec un accent particulier sur la planification et la gestion des ressources.

Etape 3 : Elaboration du SCADT intégrant un POAS

Il s'agit de l'étape à proprement parler d'élaboration du SCADT. L'équipe en charge de conduire le processus d'élaboration s'attèle, dans cette étape, à mettre en forme les éléments ressortis de la prospective et de la planification. C'est également à ce stade que les différentes cartes ont été élaborées (schéma de structure, infrastructures programmées, cartes des zones de vocation...). L'équipe a procédé également à l'analyse juridique des règles de gestion. Une attention particulière a été accordée à la mise en cohérence des

propositions avec les dynamiques en cours et les orientations d'envergure nationale, contenues dans (le PNADT et le PSE) régionale, voire internationale (tenant compte de l'atteinte des ODD).

Phase 4 : Validation Adoption, Approbation par l'autorité compétente

La validation aux niveaux communautaires donne lieu à l'adoption du SCADT par le conseil municipal qui est ensuite approuvé par l'autorité administrative. Préalablement à l'atelier de validation, le projet de SCADT est soumis à la CCADT pour observations.

L'atelier de validation a été l'occasion pour les acteurs territoriaux de s'assurer que le projet de SCADT reflète tout ce qui était ressorti des ateliers de prospective et de planification. Les observations recueillies au cours de l'atelier sont prises en compte pour la finalisation du SCADT. L'adoption du Schéma Communal d'Aménagement et de Développement territorial intervient après intégration des observations. Elle est actée par une délibération du Conseil municipal. Il est ensuite approuvé par l'autorité administrative (représentant de l'Etat) pour une durée de 25 ans après avis des services techniques.

***NB :** le consortium a organisé des ateliers de restitution du SCADT mais aussi procédé au choix et à l'adoption des règles de gestion de l'espace. A la suite de ces restitutions, les commissions de zone en charge du suivi du POAS ont été mises en place pour une mise en application de l'outil.*

5.5. La valeur ajoutée d'un SCADT intégrant un POAS : un exercice exigeant avec beaucoup d'avantages.

L'élaboration d'un SCADT intégrant un POAS n'a pas été un exercice simple, pour la bonne et simple raison que l'exercice se déroulait sur le foncier, considéré le plus souvent comme l'un des facteurs de production le plus convoité par les acteurs et qui est à l'origine des litiges dans les communautés. D'ailleurs, cette intégration aux vues des résultats enregistrés sur le terrain, est considérée par certains acteurs communautaires comme une innovation importante. Cet outil présente aux yeux des acteurs communautaires beaucoup d'avantages et d'innovations sur le plan de l'aménagement du territoire, de la gestion des ressources et potentialités de la commune. La démarche d'intégration a été fondée sur une approche participative et inclusive, impliquant tout au long du processus les détenteurs de savoirs endogènes sur la gestion des ressources naturelles, les techniciens de l'ANAT et les experts en aménagement du territoire. Cette collaboration intelligente a permis de croiser les connaissances locales et les outils techniques de planification spatiale et de l'aménagement du territoire. Cette dynamique qui consiste à prendre en compte les réalités endogènes en les intégrant aux connaissances techniques doit être renforcée et soutenue par les autorités et les populations pour garantir une appropriation et une durabilité de l'expérience.

A cela s'ajoute le fait que ces deux outils d'une durée respectivement de 5 ans (POAS) et de 25 ans (SCADT) mis ensemble, ont montré une meilleure cohérence de l'aménagement du territoire, une plus grande visibilité sur des ressources naturelles, et des opportunités d'investissements dans les différentes communes. En plus, le POAS permet d'opérationnaliser facilement le SCADT en clarifiant les différents zonages, en donnant plus de précision à la vocation et statuts des terres. Toujours dans cette logique de cohérence, le POAS qui est intégré au SCADT a permis de donner une dimension holistique à la planification territoriale par ricochet a permis le renforcement de l'acte 3 de la Décentralisation. Cela est d'autant

plus vrai que si l'on se réfère aux objectifs visés par l'acte III de la décentralisation, nous remarquons certaines complémentarités que sont :

i). Construire une cohérence territoriale par une réorganisation de l'espace et l'émergence de pôles de développement ; **ii)** Assurer la lisibilité des échelles de gouvernance territoriale en clarifiant les relations entre les acteurs et en articulant les compétences à transférer aux ressources techniques, financières et humaines ; **(iii)** Améliorer les mécanismes de financement du développement territorial et de la gouvernance budgétaire pour un véritable développement économique et social de nos territoires, **(iv)** Faire figurer l'aménagement du territoire et de la transformation structurelle de notre économie en pool position dans les politiques et programmes, donnent une légitimité et une certaine légalité aux collectivités territoriales d'en assurer la matérialisation et d'en incarner l'ancrage institutionnel.

Dès lors, cette intégration entre SCADT et POAS signifie pour les communes cibles une vision holistique de la gestion des ressources naturelles, un aménagement du territoire cohérent et durable, la territorialisation des politiques publiques justes et équitables. Avec cette claire compréhension de la valeur ajoutée de l'intégration SCADT et POAS, les collectivités territoriales, les services techniques pourront mieux remplir les responsabilités qui leur incombent à savoir : défendre les intérêts des populations (l'intérêt général), mener des investissements dans leur territoire, chercher des partenaires techniques et financiers. Avec ces outils de planification spatiale, les communes de Keur Mboucki et de Latmingué se sont inscrites sur la voie d'un développement territorial harmonieux et durable.

Un bon exemple d'apprentissage dans cette expérience capitalisée a été des démarches d'anticipation et de collaboration sur certains problèmes (les feux de brousse, la coupe abusive de bois, la gestion des litiges fonciers, la dégradation des terres, la salinisation, etc) grâce aux outils SCADT et POAS. L'intégration du POAS au SCADT donne dès lors une meilleure cohérence et une pertinence dans la gestion responsable et transparente des ressources naturelles.



Photo 5 : Exploitation et mise en sac de Sel à Keur Mboucki



Photo 6 : Bâtiment administratif à Latmingué

5.6. Les Résultats importants enregistrés au cours de l'élaboration du SCADT intégrant le POAS

- Il y a une meilleure **connaissance des ressources disponibles, des vocations des sols**, mais aussi des règles consensuelles établies et qui concourent à gérer les conflits entre les principaux usagers de l'espace (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, saliniers) ;
- Il y a aussi la mise en place d'un **(01) COPIL régional** renforcé par le Comité Technique Restreint composé des services techniques pour partager des informations à différents niveaux entre l'équipe du projet, les collectivités territoriales, la société civile et pour valider les principaux livrables qui sont issues de l'élaboration du SCADT (bilan diagnostic, résultats de la prospective et de la planification territoriale, etc.) ;
- **L'existence de base de données** (données et cartes sur l'occupation des sols par les activités, schéma de structures, hiérarchie fonctionnelle des établissements humains et les vocations des sols) pouvant orienter les prises de décision. ;
- Existence **d'une planification spatiale** qui montre les opportunités d'aménagement des espaces pour renforcer le marketing territorial et attirer les investissements ;
- La commune de Keur Mboucki a affecté **10 hectares** pour la construction d'un port sec grâce à l'élaboration du SCADT intégrant un POAS qui a contribué à l'identification des différentes zones site pour les opportunités d'investissement.
- Les deux communes pilotes (Latmingué et de Keur Mboucki) se préparent à accueillir chacune **un (01) forum des partenaires** pour la mise en œuvre du SCADT.

5.7. Les facteurs de succès, les Facteurs limitant et les mesures d'atténuations

Expérience 1

Tableau 2 : Tableau des facteurs de changements

	Les facteurs de succès	Les facteurs limitants	Les mesures d'atténuations
SCADT intégrant le POAS	La sensibilisation, la concertation et la participation des acteurs à tous les niveaux ont été déterminants dans le processus d'élaboration du SCADT intégrant le POAS	Confusion des rôles dans la mise en place des deux outils de planification spatiale	Clarifier les rôles et prérogatives des différentes parties prenantes
	La formation des acteurs et communautés sur le régime et les procédures foncières, sur les différents modules du POAS a été d'un intérêt particulier pour les populations, ce qui a facilité leur adhésion	Absence de consensus sur le cadre juridique qui régit les deux outils de planification	Clarifier le statut juridique du POAS pour mieux apprécier l'implication ou la fusion avec le SCADT (pour certains cela semble claire pour d'autres il faut plus d'explication pour convaincre)
	La mise en place d'un COPIL régional composé des services techniques pour valider les principaux livrables qui sont issus de l'élaboration du SCADT (bilan diagnostic, résultat de la prospective territoriale, etc.) a été très bénéfique	Faiblesse technique et financière des CT à élaborer ces outils en raison des coûts et parfois de la disponibilité des ressources humaines nécessaires compétition entre les services techniques sur certaines questions qui touchent le développement local	Doter de moyens financiers et techniques aux Comités de pilotage pour mener à bien leurs missions et assurer une bonne cohérence des SCADT intégrant le POAS et un bon suivi de la mise en œuvre. Trouver des synergies de coopération entre les deux structures
	La mise à disposition de données issues des différentes études menées par les consultants, l'élaboration de cartes par certains services techniques a été d'un apport considérable pour les acteurs engagés dans le processus	Retard dans la mise à disposition des données validées par les CCADT ainsi que l'indisponibilité des personnes ressources due à un conflit d'agenda	Elaborer et respecter la mise en œuvre du calendrier d'exécution. Tenir des rencontres de suivi pour apprécier le niveau de mise en œuvre et formuler des recommandations
	La forte implication des services techniques notamment ANAT, ARD, IREF et le cadastre, ect.	Faible prise en compte de certaines observations et recommandations formulées par les services techniques de l'ANAT, ARD, IREF	Elaboration d'un plan de communication consensuel pour faciliter le dialogue avec les acteurs de la planification spatiale et les communautés cibles
	La définition d'une vision stratégique et économique par les 2 collectivités territoriales sur les 25 prochaines années)	Faible engagement et mobilisation des collectivités locales qui peinent à mobiliser les ressources nécessaires pour porter le développement des communes	Elaborer une bonne stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources pour financer la mise en œuvre adéquate du SCADT intégrant un POAS et renforcer l'intercommunalité pour mutualiser les moyens et les ressources entre les 2 communes pilotes et les autres.
	Une meilleure compréhension de l'importance des différents outils (SCADT, POAS) a favorisé chez les populations une envie de sécuriser leurs terres.	Faible implication de certains services techniques dans les décisions qui les concernent par rapport à la planification spatiale et les gouvernances des ressources naturelles	Appuyer les populations à sécuriser leurs terres quel que soit le type de régime foncier et les types de documents (formels ou informels) comme le recommande les directives volontaires sur la gouvernance foncière
	Une plus grande cohérence des lois, codes, conventions comme l'acte 3 de la décentralisation, le code forestier, code de l'urbanisme, code de l'environnement, le code général des collectivités territoriales et les conventions locales.	Une mauvaise interprétation des textes et lois sur la planification spatiale	S'accorder sur les textes et lois la gestion des ressources naturelles et l'aménagement du territoire qui ont été considérés comme des lois ou cadre référence par les acteurs du foncier

Sources : enquête sur le terrain 2024

5.8. Leçons apprises de cette expérience pour confirmer ou améliorer le processus

L'élaboration de l'expérience SCADT intégrant un POAS avec les communautés et l'ensemble des parties prenantes a suscité beaucoup d'intérêt de la part des acteurs du foncier. Ces attitudes et comportements des acteurs durant tout le processus de déroulement des activités nous donnent des enseignements à capitaliser pour les organisations et institutions à différents niveaux. Les leçons apprises favorisant : l'amélioration continue, la performance et l'efficacité dans les actions du projet Seen Suuf constituent une grande contribution de connaissances pour les partenaires. Dans cet exercice, il convient d'intégrer en permanence de nouveaux enseignements et de bonnes pratiques dans l'élaboration d'outils, de cadres, les programmes de formation et les processus de gestion et de planification. Les enseignements tirés des expériences passées, ainsi que des meilleures pratiques :

- La formation des acteurs (équipes techniques, animateurs POAS, communautés, conseillers, etc.) lors d'élaboration du SCADT intégrant un POAS sur des modules en lien avec l'expérience a été déterminante pour renforcer la compréhension des outils et leurs finalités, clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs et avoir l'adhésion des populations engagées dans le processus.
- La définition de la vision prospective par les différents acteurs, la prise de décision par l'autorité avant l'élaboration du SCADT donnent au document une plus grande légitimité et aux acteurs une claire connaissance des opportunités d'investissements, des pôles de développement de croissance et des limites à ne pas franchir. Ce qui montre qu'avant de lancement l'élaboration d'un SCADT intégrant un POAS, la collaboration stratégique des différentes parties prenantes est fortement requise.
- L'effort de mise en cohérence des différents outils de planification offre aux acteurs une meilleure visibilité des rôles et responsabilités, une bonne compréhension de la méthodologie utilisée, donne la possibilité de prévenir les conflits sur la gestion des ressources naturelles enfin d'envisager de bonnes perspectives de croissances territoriales. Il est rare dans les communes que les acteurs arrivent à s'entendre sur la mise en cohérence des outils. Là où ils éprouvent le besoin de mise en cohérence, les ressources financières à mobiliser peuvent constituer la contrainte.
- La mise en place d'un cadre multi acteurs comme le COPIL inclusif, impliquant plusieurs acteurs, est essentielle pour accompagner le processus jusqu'à son terme. Ce type de structure permet de rassembler différents points de vue, d'accepter les contradictions et incohérences qui peuvent surgir au cours des discussions.
- La territorialisation des outils de planification spatiale et de gouvernance des ressources naturelles financée par les Collectivités territoriales ou des partenaires financiers crée des opportunités pour un développement territorial harmonieux à la base au profit des populations.

5.9. Temoignage de Thierno Niane (Agent foncier Keur Mboucki)

Témoignage 2 : THIerno Niane (Agent foncier Keur Mboucki)

Je m'appelle Thierno Niane, agent foncier à Keur Mboucki. J'ai été recruté après une sélection rigoureuse. Le panel de recrutement était composé du Représentant du Maire, du Sous-préfet, du représentant du projet **Seen Suuf** et du projet **Procaséf**. J'ai pris fonction plus précisément en janvier 2023. Mon travail consiste à appuyer la commune sur les questions foncières. De manière plus précise il s'agit d'orienter, d'informer, de conseiller les usagers du foncier sur les procédures d'acquisition de terres, comment faire pour disposer d'une délibération, de bail, ou de titre foncier sur les terres du domaine national. En plus je suis chargé de gérer les registres des demandes, de délivrer des accusés de réception, appuyer la commission domaniale sur la rédaction des rapports, des PV, informer sur les coordonnées de terrain à délibérer, aider la commune dans la délimitation des terrains, après délibération, transmettre les délibérations pour approbation du sous-préfet, procéder à l'affichage des approbations et l'archivage des documents.

L'élaboration du SCADT intégrant le POAS dans la commune de Keur Mboucki est une grande opportunité pour moi et sans nul doute va faciliter mon travail en tant qu'agent foncier. Le POAS nous aide à bien identifier les différents types d'usages des ressources naturelles, les parcours des bétails, les mares, les zones de carrières, les zones d'habitations. Je dois donc accompagner le maire et les conseillers à bien jouer leur rôle pour aider les populations à jouir de leurs droits sur le foncier et d'utilisation des autres ressources naturelles et surtout d'éviter les conflits. L'intégration entre SCADT et POAS vient donner une meilleure visibilité sur les opportunités pour investir dans différents secteurs d'activité et permettre à la commune de s'inscrire sur les rampes du développement. Avec ces outils de planification spatiale, de gestion des ressources naturelles, de délimitation des différents usages, et de planification économique. J'ai constaté un grand changement des populations depuis l'élaboration de ces outils de planification. Les demandes de régularisation des terres de cultures et des terres à usages d'habitation ont fortement augmenté, la mairie a aussi identifié les opportunités d'investissement. Nous attendons une mise en œuvre concertée du SCADT intégrant le POAS et invitons les populations à se l'approprier.

5.10. Recommandations spécifiques aux Collectivités territoriales

R1	Travailler à l'institutionnalisation du financement des outils de planification spatiale et économique pour réduire progressivement la dépendance aux financements extérieurs. Cela permet d'assurer une autonomie des collectivités territoriales dans leurs prises de décisions stratégiques et dans leurs perspectives de développement territorial.
R2	A défaut de disposer des moyens de leurs politiques de développement territorial, les CT peuvent aussi dans le cadre de la coopération décentralisée, chercher des bailleurs qui seront disposés à financer ces outils de planification selon un cahier de charges bien défini.

R3	Saisir les opportunités qu'offrent les outils de planification spatiale pour faire un bon marketing territorial dans le but d'attirer des investisseurs nationaux et étrangers, mais aussi permettre aux populations des saisir les opportunités existantes.
-----------	--

5.11. Recommandations pour les services techniques

R1	Renforcer la documentation pour permettre aux collectivités territoriales de disposer d'une base de données fiable sur le foncier et les ressources naturelles de leur territoire.
R2	Etablir de manière consensuelle le budget total nécessaire à l'élaboration du SCADT en identifiant les différentes rubriques budgétaires et le partager à travers une note de service officielle et le faire appliquer.
R3	Intégrer systématiquement dans le SCADT, le POAS et le plan Développement communal pour une cohérence d'ensemble, une rationalisation des ressources financières et pour une meilleure utilisation des ressources humaines.

5.12. Recommandations GIZ – GFA -IPAR, société civile

R1	Assurer un accompagnement technique et financier pour les collectivités territoriales et les populations est essentiel pour favoriser la vulgarisation des outils de planification spatiale et garantir leur mise en œuvre concrète sur le terrain.
R2	Organiser des sessions de recyclage sur le SCADT au profit des agents fonciers, des animateurs POAS, des élus locaux et des organisations communautaires de base.
R3	S'accorder sur les ressources nécessaires à mobiliser dans le court, moyen et long terme pour la réalisation d'un SCADT intégrant le POAS afin de permettre aux acteurs qui souhaiteraient appuyer la réalisation de l'outil, de le prévoir à l'avance. De l'avis des techniciens, ces ressources peuvent varier selon la taille de la commune en termes de nombre de villages, de leurs secteurs prioritaires ou du nombre d'habitants.

6. Expérience 2 : Plan d'Occupation et d'Affectations des Sols intégrant le statut des terres

6.1. Définition de l'expérience

Le POAS est un outil de planification spatiale qui vise, à travers l'instauration d'un dialogue permanent entre les élus et les différents acteurs et usagers de l'espace, à asseoir des règles de gestion du foncier efficiente qui intègre les différents systèmes de production et modes d'occupation du sol dans une logique de développement durable et de paix sociale. Au même titre que le POAS qui gère l'organisation et la gestion des activités dans l'espace, la documentation des statuts des terres répond aux besoins des acteurs locaux d'avoir une connaissance fine de l'assiette foncière sous gestion communale afin de s'inscrire dans une perspective de prise de décision éclairée.

6.2. Pourquoi le POAS intégrant les statuts des terres est pertinent ?

L'avènement de l'Acte 3 de la décentralisation qui a consacré la communalisation intégrale, s'accompagne avec un transfert des compétences supplémentaires aux collectivités territoriales pour une meilleure prise en compte des enjeux et défis liés à l'occupation de l'espace et à la gestion des ressources naturelles (empiétement des parcours de bétail, obstruction des points d'eaux pastoraux, et des enclaves dans les forêts classées, absence des outils de planification et de données actualisées etc.) qui constituent autant de problèmes justifiant l'élaboration d'un POAS intégrant les statuts des terres.

La pertinence de documenter et d'intégrer les statuts des terres dans le POAS permet aux collectivités territoriales de gérer les terres du domaine national et de circonscrire clairement les autres domaines pour prévenir les conflits qui peuvent en résulter. En conséquence, les collectivités territoriales accordent une attention particulière à la connaissance des terres sous leur gestion dans l'optique des prises de décisions avisées.

A cet effet, la mise en place du groupe de travail sur les statuts des terres a été fortement appréciée par les acteurs locaux, les collectivités territoriales les services techniques et la société civile. De l'avis des membres du groupe de travail, le POAS intégrant les statuts des terres a permis aux communes d'intervention du projet Seen Suuf de disposer des données actualisées et cartographiées des différents domaines. Par ailleurs, le groupe de travail a permis de mettre en place un cadre d'échanges et d'évaluation et d'actualisation des données sur le foncier au profit des acteurs locaux et de collaborer de manière stratégique avec les services techniques. Cette expérience apporte une valeur dans l'organisation de l'espace et le respect des règles de gestion



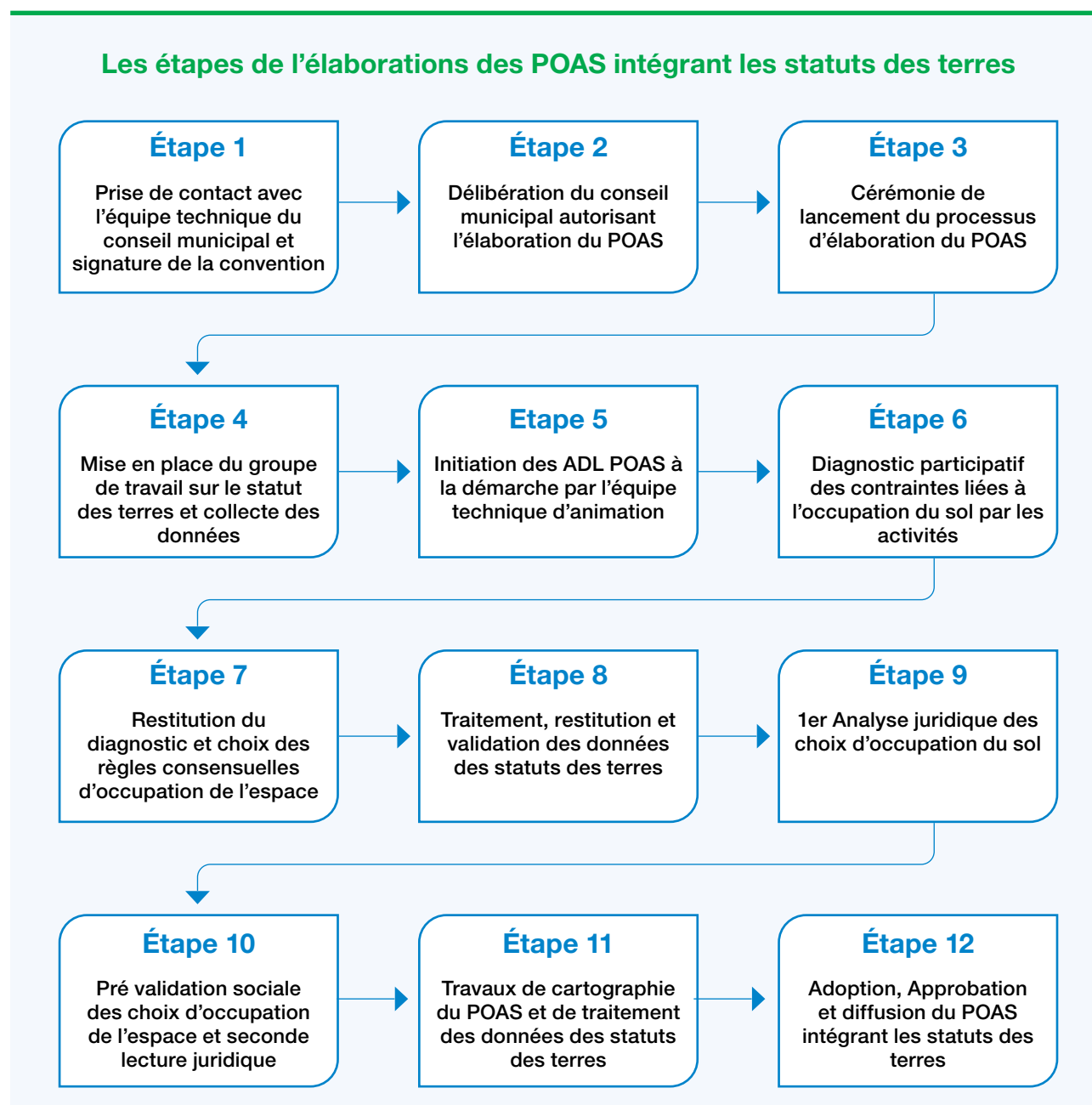
Photo 7 : Focus group à Mbadakhouné sur le POAS intégrant les statuts des terres et le GAC

6.3. Encadré 1 : éclairage sur Le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols

Éclairage sur Le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols Le Plan d'occupation et d'affectation des sols, est une prérogative des communautés rurales C'est un outil d'aide à la planification, à la connaissance et à la gestion responsable des ressources naturelles présentes sur le territoire de la communauté rurale. Cet outil de planification est le produit d'une démarche participative à travers laquelle les populations doivent devenir les acteurs principaux des décisions qui concernent les ressources naturelles présentes dans la Communauté rurale. Le POAS se veut donc être un pas en avant sur le chemin vers une décentralisation réellement participative et non seulement normative. Le POAS est donc une convention locale négociée entre les acteurs et usagers de l'espace évoluant dans le territoire de la collectivité territoriale. Dans le cadre de la décentralisation, il constitue une méthode souple de contractualisation et de négociation sociale pour répondre, non seulement aux exigences d'une pluralité d'acteurs et d'usagers, mais aussi pour prévenir les conflits d'usage dans une approche consensuelle des règles de gestion.

6.4. Démarche d'élaboration du POAS intégrant les statuts des terres

Au total 12 étapes ont été identifiées par les acteurs rencontrés sur le terrain que sont :



Étape 1 : Prise de contact avec l'équipe technique du conseil municipal et signature de la convention

Le processus démarre par une réunion restreinte entre le Conseil municipal, la Sous-préfecture, les services techniques compétents (eaux et forêts, élevages, la GIZ (GFA-IPAR), pour une explication de l'outil. Cette rencontre permet de s'accorder sur la méthode d'élaboration et sur les rôles et prérogatives de chaque acteur. C'est l'occasion de discuter et de s'accorder sur les différentes étapes d'élaboration du POAS intégrant les statuts des terres.

Étape 2 : Délibération du conseil municipal autorisant l'opération

Pour mener à bien cet exercice, la décision d'engager l'opération par voie de délibération du Conseil municipal a été nécessaire pour donner un cachet officiel à la mission d'élaboration

du POAS. Indépendamment des dispositions légales nécessaires pour la validation de l'opération, la signature de la convention de partenariat par les Collectivités Territoriales a permis une définition claire des rôles et des prérogatives de chaque partie. Cet acte a conféré un caractère inclusif et légitime à l'exercice. Il s'agissait ensuite de découper le territoire de la commune en zones de concertation regroupant les localités partageant les mêmes réalités pour une bonne délimitation des actions à mener sur le terrain.

Étape 3 : Cérémonie de lancement officiel de l'opération POAS intégrant les statuts des terres

L'organisation d'un atelier pour le lancement officiel de l'opération a permis de mieux vulgariser l'outil et sa finalité auprès des différents acteurs du territoire. Pour respecter l'esprit de l'acte III de la décentralisation, l'atelier a été élargi à l'administration territoriale, aux partenaires techniques stratégiques tels que le CPDT (Centre de Promotion pour le Développement Territorial) ex CADL, à tous les chefs de village, aux OCB, OSC, ONG, etc.

Étape 4 : Mise en place du groupe de travail sur le statut des terres

L'esprit qui a animé l'organisation de ce groupe de travail a été de regrouper l'ensemble des services techniques concernés par la gestion des terres du domaine national et des autres ressources naturelles, en vue de collecter les informations nécessaires à une bonne documentation des statuts des terres dans les communes d'intervention du projet Seen Suuf. Les services suivants ont été conviés à ce groupe de travail : le service des domaines, le service du Cadastre, le service des Eaux et Forêts, le service de l'urbanisme, le Service Régional de l'Aménagement du Territoire, le service régional de l'environnement, le service régional de l'urbanisme, le service régional de planification, le Service Régional d'Appui au Développement Local, l'Agence Régionale de Développement, et le CNCR. Un terme de référence a été élaboré pour préciser la structuration et le fonctionnement du groupe.

Étape 5 : Initiation à la démarche par l'équipe technique

Les sessions de formation ont été l'occasion à cette étape de définir clairement les rôles et prérogatives de l'animateur POAS dans la mise en œuvre du POAS intégrant les statuts des terres. Les thématiques touchées en général par le facilitateur formateur ont été les suivantes : le système foncier, le code forestier, le code pastoral, la gestion alternatives des conflits et la lecture des cartes.

Étape 6 : Diagnostic participatif des contraintes liées à l'occupation du sol

Le diagnostic participatif des contraintes liées à l'occupation des sols a permis une bonne connaissance de la situation de référence par les parties prenantes. Après la phase d'élaboration des cartes thématiques, l'analyse du contenu et les limites de chaque carte se sont faites de manière participative. La collaboration avec l'IREF a été l'occasion de faire un bon état des lieux de l'occupation du sol des forêts classées et un travail de reprecisions des limites. Ce qui avait permis d'avoir une idée sur les contraintes majeures et de faire recensement exhaustif des localités et des infrastructures communautaires associées. Par exemple le représentant du service régional de l'aménagement du territoire avait souligné que la disponibilité des données, surtout des données géolocalisées au niveau des services techniques était très problématique. Ces données sont pour la plupart non exhaustives et obsolètes. C'est pourquoi le projet Seen Suuf à travers, le consortium GFA/IPAR avait commandité d'autres études pour avoir des données fiables en partenariat avec les services techniques concernées (cadastres, ANAT et eaux et forêts, etc.)

Étape 7 : Restitution du diagnostic et choix des règles consensuelles d'occupation d'espace

La restitution des résultats de la 1ère phase de diagnostic et de concertation a donné au conseil municipal l'occasion d'analyser et de valider les informations recueillies. La validation des informations avait consacré le bouclage officiel de la 1ère phase de concertation, et ouvre la seconde phase des ateliers de concertation du processus d'élaboration du POAS intégrant les statuts des terres.

Étape 8 : Traitement, restitution et validation des données des statuts des terres

Le recueil des choix d'occupation du sol auprès des populations (réorganisation spatiale et règles de gestion de l'espace) a permis l'approfondissement du diagnostic des contraintes liées à l'occupation du sol, et ouvert la voie aux missions de levés GPS sur le terrain, de même que la mise en commun des propositions ressorties des ateliers zonaux. Les missions sur le terrain et auprès des différents services techniques (cadastre) ont permis de dénombrer des projets d'aménagements spéciaux (AGROPOLE, Port sec, DAC par exemple) qui disposaient déjà d'une affectation de la commune bénéficiaire, mais sans coordonnées GPS. L'exercice a également permis de géo référencier des grands titres fonciers. Finalement, toutes ces données collectées avec le concours des populations cibles et des collectivités territoriales ont été validées au cours d'un atelier de restitution.

Étape 9 : 1er Analyse de validation juridique des choix d'occupation du sol

Tous les résultats (choix et règles d'occupations des sols) ont fait l'objet d'une analyse de conformité avec les lois et règlements par un expert juriste sur les questions de gouvernance des ressources naturelles. Ces données validées ont été très utiles dans le processus d'élaboration du POAS intégrant les statuts des terres.

Étape 10 : Pré validation sociale des choix d'occupation de l'espace et seconde lecture juridique

La séance de restitution des règles de gestion a été organisée devant le conseil municipal, les services techniques, l'autorité administrative, les chefs de villages et les OCB. Cet exercice a permis au conseil municipal d'analyser et de valider les choix d'occupation et les règles de gestion.

Étape 11 : Travaux de cartographie du POAS et de traitement des données des statuts des terres

La cartographie du POAS et le traitement des données des statuts des terres ont permis de mettre en place un système d'information territoriale élaboré. Ces travaux ont été menés en étroite collaboration et intelligence avec les populations. Par exemple les animateurs POAS qui ont été des acteurs clés ont pu bénéficier de l'expertise en élaboration de carte et autres questions relatives à la collecte de données. Il faut le rappeler tous ceci sous la supervision des techniciens et autres services techniques.

Étape 12 : Adoption, Approbation et diffusion du POAS intégrant les statuts des terres

Cette étape a consisté à présenter le document POAS final aux membres du conseil municipal, en vue de son adoption. Une fois le document validé, il est transmis à l'autorité administrative pour approbation. Après adoption et approbation s'en est suivie une campagne de vulgarisation qui a été lancée sur l'ensemble du territoire communal. Cette vaste campagne de diffusion a été portée par l'équipe de projet et les personnes ressources auprès des communes, des services techniques et populations.

6.5. Temoignage Elhadji Aliou DIOUF COMMUNE de Thiaré

Je m'appelle Elhadji Aliou Diouf (Animateur POAS) de la commune de Thiaré, la gestion des ressources naturelles dans la commune est un défi que nous gérons tous les jours. Les problèmes entre agriculteurs et éleveurs ou entre agriculteurs sont monnaie courante dans notre village. Les parcours de bétail ne sont pas respectés, les périodes d'ouverture de la transhumance ne sont pas respectées par les éleveurs, il y a une faible connaissance des statuts des terres car les propriétaires de terres n'ont pas l'habitude de chercher des délibérations pour sécuriser leur terre, l'accès des femmes à la terre n'est pas une chose facile à cause surtout du patriarcat et le poids des coutumes. Nous rencontrons également des cas où des paysans ont des champs dans une autre commune et s'inquiète sur comment faire pour avoir une délibération.

L'élaboration du POAS par la mairie qui en est maître d'ouvrage avec l'appui des partenaires du projet Seen Suuf a été une bonne chose pour les acteurs du foncier même s'il n'est pas encore mise en œuvre de manière effective. Les actions menées jusque-là ont permis aux animateurs POAS de connaître les 5 éléments fondamentaux d'une carte (l'orientation, échelle, la source, la légende et le titre). Ces actions permettent aux collectivités territoriales de connaître les limites des zones et les vocations des terres pour prendre les meilleures décisions. Je considère que le processus participatif et inclusif a été un facteur déterminant pour la réussite de l'élaboration du POAS intégrant les statuts des terres. Aujourd'hui, il y a un regain d'intérêt de la part des producteurs qui viennent demander des délibérations pour sécuriser et valider leur terre. Vivement que cette expérience se poursuive et que chaque acteur respecte les règles de gouvernance foncière établies.

6.6. Résultats de l'expérience POAS intégrant les statuts des terres

- **89 commissions de zone dans les 17 communes** sont mises en place pour une meilleure appropriation et une mise en application du POAS par les acteurs et activités consommatrices de l'espace de la commune.
- **Une reconnaissance accrue accordée aux animateurs POAS** pour appuyer l'élaboration des différentes cartes.
- **Les rôles et responsabilités des commissions de zone** ont été définis, acceptés et vulgarisés par les acteurs ;
- **L'articulation entre les commissions de zone et les autres cadres**, notamment les CGC au niveau de la commune est déclinée en vue d'éviter des chevauchements de compétences.
- **Une meilleure connaissance des limites des zones classées** et une claire identification des empiétements ont été constatés ;
- **Un état des lieux des statuts des terres est établi** et donne un aperçu des compétences de la commune dans la gestion des terres ;
- **L'existence de règles consensuelles** pour la gestion de l'occupation de l'espace par les activités utilisatrices des terres ;

- **Des cartes thématiques matérialisant les principaux éléments du POAS** (zone de concertation, zones de vocation, zones de gestion, foncier pastoral, foncier agricole, etc.) sont disponibles et peuvent éclairer les prises de décision ; **Une organisation des acteurs locaux pour le suivi et le contrôle** de l'application des règles de gestion (commissions de zone, Comité Technique pour application POAS)

6.7. Encadré 2 : la socialisation de la planification spatiale favorise le respect des règles de gestion

Le dialogue et la concertation entre différents acteurs du foncier (agriculteurs, éleveurs, agropasteurs, collectivités territoriales, service technique, autorités territoriales et société civile, etc.) ont été très importants pour avoir des consensus forts sur la gestion des ressources naturelles, la délimitation des parcours de bétail. Ces concertations ont également permis un bon respect des règles de gestion (interdiction de feux de brousse et de coupe de bois). Comme le dit **Madame Yandé Diouf (chef de division reboisement à l'IREF)**, l'identification des forêts, les mise en défens, la correction des empiétements ont été possibles grâce à l'implication des populations qui ont compris l'importance d'une bonne gestion des ressources naturelles et un respect scrupuleux des règles de gestion. En définitive, cette concertation avec les acteurs a permis de s'accorder sur les périodes des vaines pâtures (de transhumance). Pour certaines zones. Dans certains villages et communes cette période a été fixée du 15 janvier début de la transhumance et 31 mai fin de la transhumance



Photo 8 : Concertation des acteurs sur le POAS et les statuts des terres à Boulel

6.8. Les facteurs de succès, contraintes et mesures d'atténuation

Tableau 3 : Facteurs de changements et facteurs limitant source, enquête terrain 2024

Expérience	Les facteurs de succès	Les facteurs limitants(constraints)	Mesures d'Atténuation
POAS intégrant les statuts des terres	La sensibilisation, la concertation, la participation et l'implication des acteurs à tous les niveaux	Faible prise en compte des pesanteurs culturelles surtout sur l'héritage des femmes qui épousent des hommes des villages voisins	Maintenir une communication de proximité avec les différentes parties prenantes pour une meilleure implication
	La formation des parties prenantes sur les différents modules du POAS y compris la technique de cartographie et les procédures foncières	Manque d'évaluation des personnes formées et retard dans la mise à disposition des supports de formations	Tenir une évaluation des performances des animateurs POAS pour avoir une idée de leur maîtrise des modules et leur déploiement au niveau des communes
	L'existence d'un protocole entre le projet et l'IREF pour matérialiser les limites des forêts sous leur autorité et identifier les parcours des bétail	Perception d'un non-respect de certains protocoles entre le projet Seen Suuf et les services techniques. Constat fait par ARD	Pour des tâches qui nécessitent un engagement sur le long terme, établir un protocole qui précise les rôles et responsabilités des parties concernées. Ce protocole pourrait être considéré comme un contrat de performance. Qui sera évalué. Le résultat de l'évaluation dictera la décision de renouveler ou les améliorations à apporter.
	Restitution et validation communautaire des différentes études menées avant la phase d'élaboration du PAOS intégrant les statuts des terres	Faible prise en compte des observations émises par certains services techniques notamment ANAT dans le rapport final	Partager les différents rapports études avec les parties concernées à temps pour recueillir leur commentaires et ajouts. Cette démarche contribue à faciliter la validation collective
	Le partage d'information sur les opportunités qui existent pour les collectivités territoriales à mobiliser des ressources additionnelles pour s'acquitter de leurs responsabilités.	Une faible réactualisation des données sur les opportunités de financement et investissements par les collectivités territoriales concernées	Constituer une base de données actualisées et efficaces qui donnent aux populations, à la société civile, aux collectivités territoriales et aux investisseurs des informations claires pour la prise de décision
	L'identification d'espaces à vocation spécifique, les mares, les mises en défens, les couloirs de passage du bétail, entre autres donne une plus grande visibilité sur les ressources et une meilleure application des règles.	La non-matérialisation des espaces identifiés, limite leurs respects par les acteurs	Etablir des chartes et des conventions acceptées par tous et qui permettent de bien gérer les ressources, et permettre aux différents services et directions d'accomplir leurs missions au profit de l'intérêt général.

Expérience	Les facteurs de succès	Les facteurs limitants (contraintes)	Mesures d'Atténuation
POAS intégrant les statuts des terres	Le sentiment de restauration et de sécurisation des ressources foncières mais aussi des ressources forestières, ligneuses et non ligneuses.	Le sentiment d'insécurité et d'injustice qui consiste à une mauvaise application des textes et lois ou bien le non-respect des règles de gestion par une des parties, pourrait créer un sentiment d'insécurité foncière.	Accorder des délibérations en bonne et due forme pour renforcer la sécurité des droits fonciers.
	La mise en place d'un groupe de travail sur les statuts des terres qui regroupe les services techniques	Déficit d'informations et de documentation sur les projets à enjeux fonciers aux niveaux des 2 régions, (AGROPOLE, DAC, ZES ...)	Favoriser des rencontres régulières pour mettre à jour la base de données sur les statuts des terres Rapprocher les différents services techniques pour harmoniser le modèle de collecte des données et favoriser le partage des données
	La volonté de connaître le foncier disponible et la sécurisation des terres des communautés est bien accueillie.	Le non-respect des certaines lois et codes (code forestier, de l'urbanisme, LDN)	Formation sur la loi sur le domaine national, le code forestier, le code pastoral, le code des investissements

6.9. Valeurs ajoutées des POAS intégrant les statuts des terres

La valeur ajoutée du POAS intégrant les statuts des terres réside dans la capacité des collectivités territoriales à avoir un aperçu d'ensemble des ressources foncières sous leur gestion pour mieux encadrer les affectations et usages des terres selon les dispositions fixées par la loi sur le domaine national. Le POAS intégrant les statuts des terres a permis de mettre en lumière les périmètres de compétence par domaine d'activités et par secteurs. Cette conjugaison des différents secteurs donne également la possibilité aux collectivités territoriales, aux services techniques de veiller aux respects des règles de bonne gestion du foncier et des ressources naturelles. De l'avis des acteurs communautaires, l'approche participative, itérative et inclusive qui a guidée l'élaboration du POAS intégrant les statuts des terres a contribué à réduire le nombre de conflits entre particuliers

6.10. Leçons apprises

- La résonance locale du nom du projet Seen Suuf a beaucoup contribué à obtenir une adhésion massive des populations. Le choix du nom et la signification dans la langue wolof ont contribué à rassurer les populations dans les objectifs du projet pour contenir les messages négatifs et contreproductif à l'endroit de l'action du projet (accaparement des terres). Cette bonne pratique est à renforcer pour servir de modèle à d'autres projets de cette nature.
- Avoir une bonne démarche et des outils adaptés (information, sensibilisation, communication, renforcement des capacités, restitution auprès des cibles, etc.) dans le déroulement des activités pour une bonne acceptation et l'appropriation du projet.
- L'articulation entre les organes de suivi du POAS intégrant les statuts des terres et celle de la gestion des conflits a permis d'éviter le dédoublement des cadres de concertation pour plus d'efficacité.

- la gestion concertée des ressources forestières et la restauration des mis en défens ont favorisé des opportunités d'emplois pour les femmes et la mobilisation des ressources additionnelles pour les collectivités territoriales à travers les activités génératrices de revenus.
- L'élaboration du POAS intégrant les statuts des terres a contribué de façon considérable à la réduction des conflits fonciers au niveau communautaire.
- Le Renforcement des connaissances sur les textes et lois à destination des bénéficiaires du projet, notamment les femmes, a permis d'améliorer leur participation dans les cadres de concertation et de prise de décision.

6.11. Recommandations pour les Collectivités territoriales

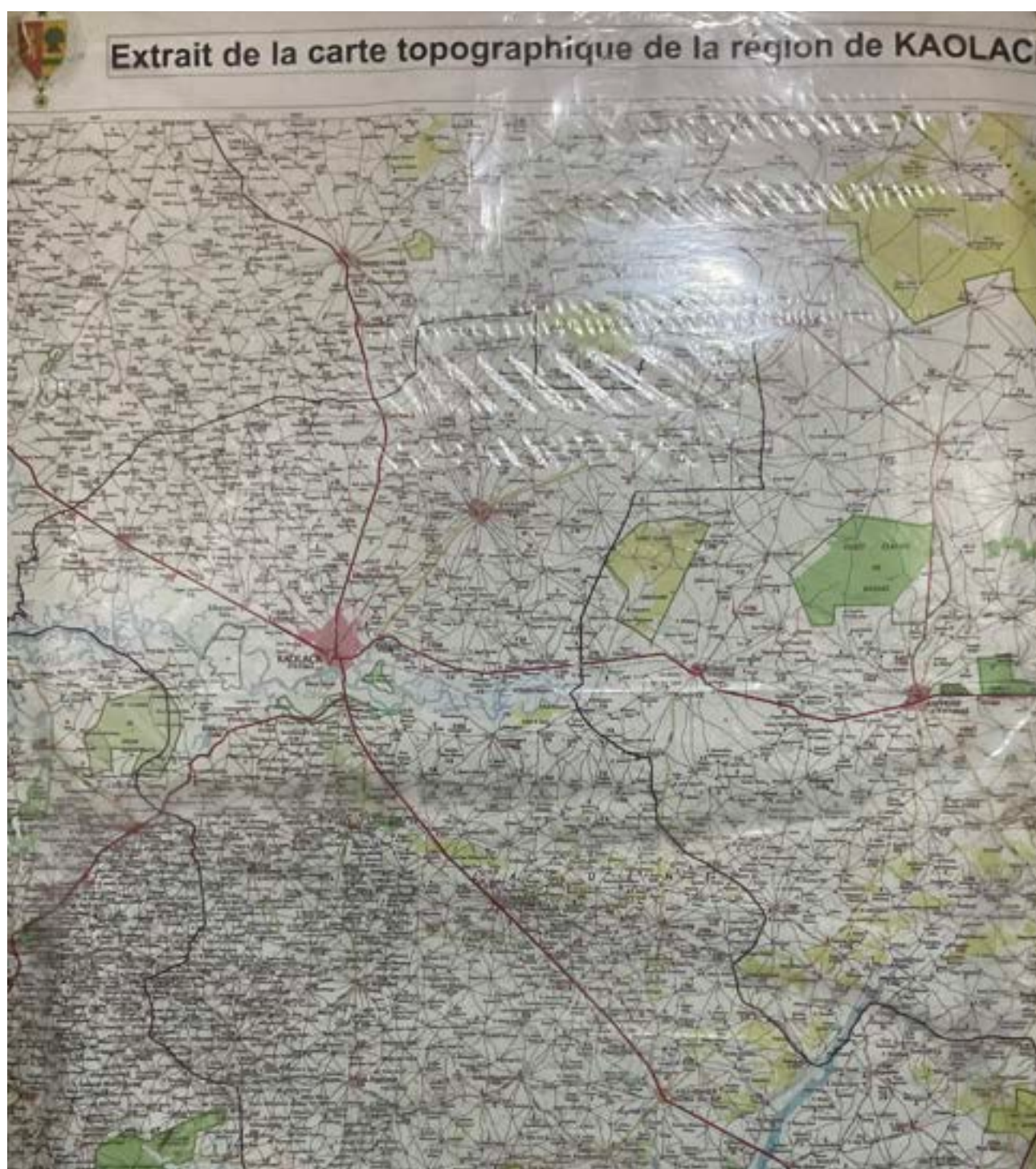
R1	Veiller à l'application et mise en œuvre des dispositions du POAS intégrant les statuts des terres. Pour exemple : une réorganisation efficace de la filière sel dans les segments de production, du stockage et de transformation pour limiter les dépôts sauvages et adresser les exploitations irrégulières.
R2	Une meilleure vulgarisation des outils de planification (SCADT- POAS- PDC) au niveau des directions et agences de l'Etat et PTF pour une meilleure prise en compte des besoins des collectivités territoriales par rapport à la reconnaissance des limites communales aux projets et programmes de planification et d'aménagement.
R3	Promouvoir un dialogue élargi entre les différents acteurs en vue d'établir un calendrier consensuel pour la transhumance.
R4	Planifier des rencontres de suivi avec les acteurs locaux pour évaluer l'impact des résultats obtenus sur le terrain et dégager des perspectives. Ces rencontres permettront de voir le niveau de fonctionnalité des règles de gestion établies, des cadres de concertation et l'état de la mise en application des sanctions.

6.12. Recommandations pour les services techniques

R1	Appuyer les communes dans la mise en application des règles de gestion de l'espace et des conventions types. Promouvoir des campagnes de sensibilisation pour une meilleure préservation des forêts classées et encourager les populations aux actions de reboisement pour lutter contre la déforestation et prévenir les effets néfastes du changement climatique.
R2	Intégration transversale des effets du changement climatique dans la programmation des projets et programmes notamment, la question de la salinisation et la gestion durable des terres.
R3	Il convient de doter le POAS d'une base légale suffisante et explicite de façon à lui forger un caractère juridique contraignant (que ce soit auprès des citoyens, des élus ou de l'État) par une loi l'insérant dans le code général des collectivités locales.
R4	Inciter les populations résidant à proximité des forêts classées, des points d'eau à respecter les règles de gestion adoptées de manière consensuelle.

6.13. Recommandations Partenaires Techniques et Financiers + OSC

R1	Accompagner l'opérationnalisation des POAS à travers la matérialisation des limites et des statuts des terres,
R2	Organiser des campagnes de sensibilisation de masse sur la gestion durable des terres (GDT) salées et dégradées en collaboration avec les collectivités territoriales, les acteurs locaux et les services techniques en charge de l'environnement et des ressources naturelles.
R3	Appuyer la vulgarisation du POAS en langues locales à travers des émissions radios ce qui permettra une meilleure appropriation du POAS intégrant les statuts des terres et aidera à prévenir d'éventuels conflits.



7. Expérience 3 : Gestion Alternative des conflits (GAC)

7.1. Définition de l'expérience

La gestion alternative des conflits comprend l'ensemble des mécanismes alternatifs et endogènes de gestion des conflits qui visent à prévenir ou parvenir à une résolution commune du conflit en transformant tous les acteurs intéressés en décideurs actifs et responsables. Elle donne aux acteurs la possibilité d'avoir une discussion positive et de trouver des solutions collaboratives aux conflits.

L'objectif est de toujours privilégier l'instauration d'une culture de paix et de cohésion sociale, et de favoriser la gestion préventive des conflits : médiation, remédiation, conciliation, négociation, etc. L'innovation dans la mise en place des cellules de gestion des conflits réside dans la responsabilisation des membres avec un cahier de charges bien défini et les modalités de fonctionnement des cellules de gestion des conflits dont les membres sont désignés en toute autonomie.

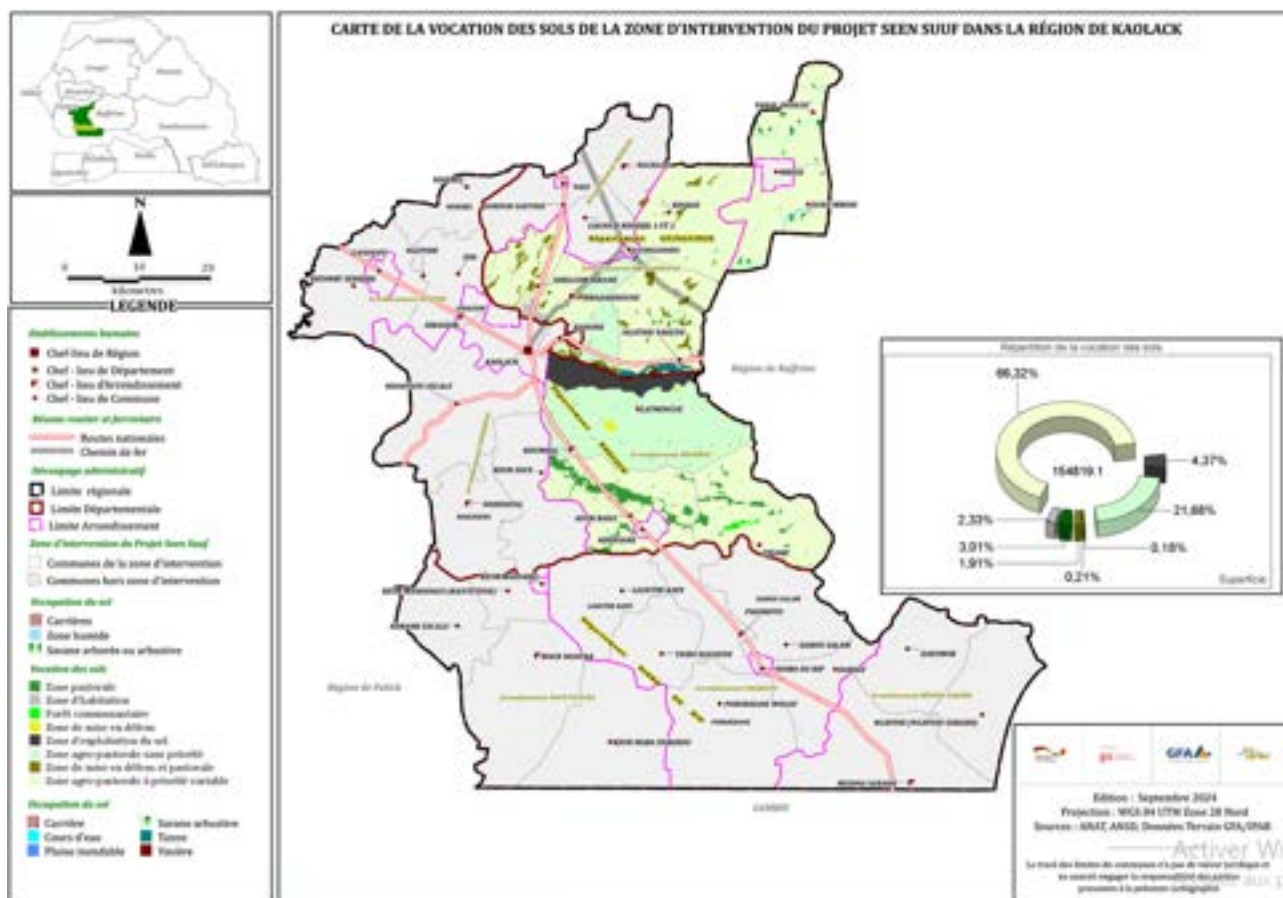
7.2. Genèse de la mise en place des cellules de gestion des conflits

Il est important de souligner que l'initiative de la mise en place des CGC a été portée par GFA-IPAR avec l'appui du CNCR. Cette expérience est érigée sur des observations résultant des études qui mettent en évidence la primauté du dialogue et de la médiation pour gérer les conflits au sein des communautés. Des expériences existent, mais la singularité du modèle Seen Suuf demeure dans la conception du dispositif, l'articulation des échelles les critères de mise en place et le renforcement de capacité ciblé des membres de CGC a été fortement apprécié par les populations des cibles.

Les premières expériences de mise en place des CGAC ont démarré à Thicath Wolof, Santhie Nawel, Nawel, Ndionguène, Keur Aly Bassine, Thiaméne Bambara, Hanène avec un ordre du jour structuré et décliné à travers des Termes de Référence adaptés aux besoins. Les objectifs consistaient à présenter brièvement à l'Assemblée Villageoise, les modalités et l'importance de la mise en place des CGC, tout en déclinant les objectifs et les résultats attendus des cellules de gestion de conflits.

Cette phase expérimentale a conduit à des restitutions pour mieux appréhender les défis et difficultés liés à la mise en place des CGC et capitaliser sur les bonnes pratiques nécessaires à la mise à l'échelle.

Carte 3 : Vocation des sols de la zone d'intervention du projet seen suuf dans la région de Kaolack

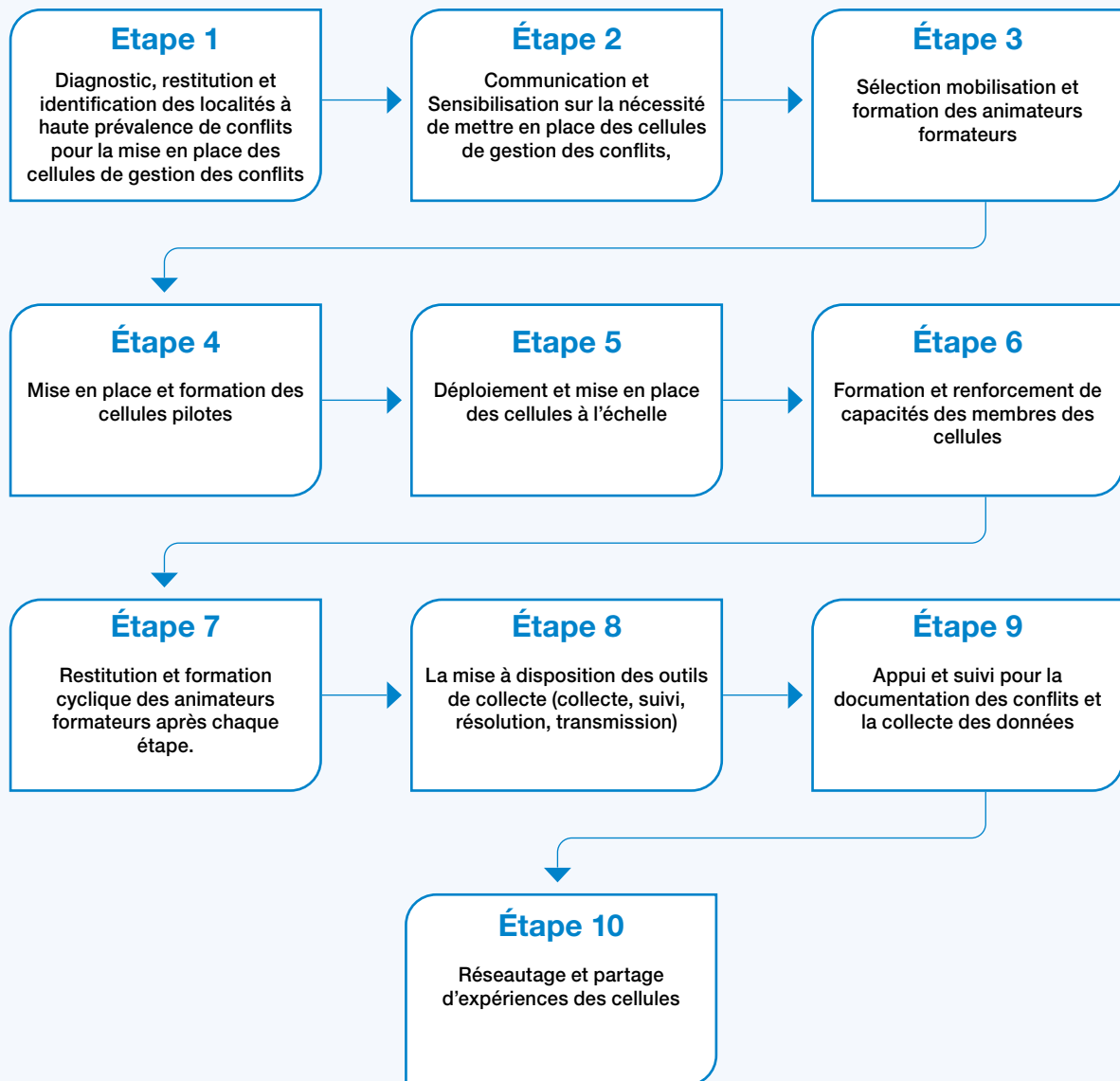


7.3. Les différentes étapes de la mise en place des cellules de gestion de conflits

La mise en place des cellules de gestions alternative des conflits de l'avis des acteurs communautaires s'était déroulée suivants dix (10) étapes.

- **Étape 1 :** Diagnostic, restitution et identification des localités à haute prévalence de conflits pour la mise en place des cellules de gestion des conflits
- **Étape 2 :** Communication et Sensibilisation sur la nécessité de mettre en place des cellules de gestion de conflits
- **Étape 3 :** Sélection mobilisation et formation des animateurs formateurs
- **Étape 4 :** Mise en place et formation des cellules pilotes
- **Étape 5 :** Déploiement et mise à l'échelle des cellules de gestion de conflits
- **Étape 6 :** Formation et renforcement de capacités des membres des cellules
- **Étape 7 :** Restitution et formation cyclique des animateurs formateurs après chaque activité réalisée.
- **Étape 8 :** La mise à disposition des outils de collecte (collecte, suivi, résolution et transmission)
- **Étape 9 :** Appui et suivi pour la documentation des conflits et la collecte des données
- **Étape 10:** Réseautage et partage d'expériences des cellules de gestion de conflits

Processus de mise en place des Cellules Alternatives de Gestion de conflits



Étape 1 : Diagnostics restitution et identification des localités pour la mise en place des cellules de gestion des conflits :

Il s'agit d'une étude diagnostique des conflits fonciers dans les zones d'intervention pour identifier les localités à haute prévalence de conflits pour la mise en place de cellules de gestion des conflits. Les préalables à cette étude diagnostique ont été : l'élaboration de la note méthodologie, des outils, les questionnaires directs et semi-direct avec les instances, les acteurs et les individus. Les résultats du diagnostic avaient permis aux différents acteurs d'assurer que les prérequis ont été réunis pour réussir la mise en place des Cellules de Gestion de conflits.

Étape 2 : Communication, Sensibilisation et mobilisation sociale sur la nécessité de mettre en place une cellule

Le travail de sensibilisation et de communication a été fondamental pour avoir l'adhésion des communautés. Le nom du projet Seen Suuf a beaucoup contribué à instaurer un climat de confiance et favoriser un bon déroulement des activités sur le terrain. Les différentes parties rencontrées (les chefs de villages, imams, curés, les femmes, les jeunes, les éleveurs, les services techniques, les conseillers municipaux) ont favorablement apprécié les consultations, échanges et partages d'expériences sur les problématiques foncières et les solutions proposées. Ces premières rencontres ont constitué des intrants importants pour clarifier les différentes zones d'ombre et entamer le processus de mise en place des cellules de gestion des conflits. Même s'il faut rappeler que certains villages n'ont pas accepté au début la mise en place des CGC entre temps la situation s'est beaucoup améliorée grâce aux dialogues permanents.

Étape 3 : Sélection mobilisation et formation des animateurs formateurs

Une fois les animateurs formateurs sélectionnés, ils ont bénéficié d'une série de formations sur les modules divers et variés sur le foncier, les techniques de négociation de plaidoyer et de gestion alternative des conflits, etc. Cette formation a permis à ces derniers d'avoir les prérequis. Ils ont été déployés par la suite sur le terrain auprès des communes et des cellules de gestion de conflits. Cette formation avait également permis aux Animateurs Formateurs d'être initiés aux techniques de mise en place des CGC à travers des jeux de rôles. Il est bien de rappeler que les animateurs formateurs pour la plupart sont originaires des villages ou communes d'intervention du projet. Cette démarche visait à renforcer l'adhésion, la pérennisation et la confiance des communautés.

Étape 4 : Mise en place et formation des cellules pilotes

Pour réussir la mise en place et la formation des cellules pilotes, une grande rencontre villageoise réunissant les différents acteurs communautaires, a été convoquée. Les acteurs qui ont été conviés étaient issus pour la plupart des couches de la société à savoir : les chefs de village, les membres des commissions domaniales, les associations de jeunes, de femmes, d'éleveurs, des imams, du clergé, des notables réputés sérieux et intègres, etc.). L'assemblée villageoise a été mise à profit pour rappeler les objectifs du projet Sen Suuf et s'accorder sur les thématiques de formation comme le système foncier, la décentralisation, la gouvernance foncière, les conflits fonciers, etc. en complément à ces thématiques des formations modulaires ont été organisées, elles ont porté sur : rôle et responsabilités des membres des cellules de gestion des conflits ; les outils de suivi de collecte des conflits ; la gouvernance des ressources forestières et pastorales. L'assemblée villageoise a été l'occasion de désigner les membres des cellules et préparer leur mise en place au niveau communautaire. Des critères de sélections des délégués de zones ont été également proposés lors de cette rencontre, pour une représentation du village au niveau inter villageois. Pour rappeler les critères de choix qui ont été retenus par consensus sont : la disponibilité, une connaissance des questions foncières, la discrétion, l'engagement, la confidentialité. La désignation d'un rapporteur pour les besoins des comptes rendus des activités des CGC faisait également partie de l'ordre du jour de l'Assemblée villageoise. Les arrêtés municipaux ont été perçus comme une reconnaissance administrative des cellules de veilles.

Étape 5 : Déploiement et mise en place des cellules à l'échelle

Les cellules inter- villageoises de gestion de conflits souvent appelées cellules zonales sont composées des représentants des différents villages (7 à 9 personnes). Elle est dirigée par le président de la commission ou une autre personne désignée par les représentants zonaux.

Le choix des membres des cellules inter villageoises obéit comme rappeler plus haut à des critères, de légitimité, de confiance, d'expérience, de disponibilité et d'engagement etc. Il y a aussi d'autres critères tels que la participation et l'inclusion des femmes et des jeunes.

Après avoir été installé, Les membres des cellules inter villageoises ont bénéficié d'une formation pour bien comprendre le processus de mise en place des cellules de gestion de conflits.

Étape 6 : Formation et renforcement de capacités des membres des cellules

Les membres des cellules ont été formés sur le cadre légal et réglementaire de la gestion des terres du domaine national, sur les modes de règlement et de prévention des conflits, la recherche de consensus et des techniques de médiation. Pour ce qui est des questions foncières, c'est l'instance suprême qu'est la commission domaniale au niveau des communes qui s'occupe de la médiation et résolution de conflits. Les formations reçues leur ont permis de jouer pleinement leur rôle de facilitateur, de médiateur. Les membres des cellules communales trouvent leur légitimité au sein des cellules villageoises et inter villageoises, pour la bonne et simple raison qu'ils ont été désignés sur la base des critères objectifs. Cette légitimité leur confère une plus grande responsabilité et une reconnaissance pour régler de manière pacifique et consensuelle les conflits fonciers pour l'intérêt des populations cibles. Ces derniers ont compris que le dialogue, la paix sociale et la cohésion ont été des éléments essentiels pour gérer de manière participative les terres du domaine national.

Étape 7 : Restitution et formation cyclique des animateurs formateurs après chaque étape.

Le renforcement des capacités des animateurs fonciers après chaque activité déroulée ont permis d'assurer une meilleure application des connaissances acquises au niveau communautaire. Les animateurs formateurs ont constitué tout au long des différentes étapes des éléments clés dans le dispositif d'accompagnement des cellules de gestion de conflits. Ils ont aussi appuyé les cellules de gestion de conflits dans des négociations pour préserver la paix sociale et l'intérêt général. Il est bien de rappeler que les restitutions et les formations cycliques au niveau communautaire ont permis d'exposer les difficultés et défis rencontrés sur le terrain et aux experts du consortium d'éclairer les animateurs formateurs sur des thématiques où ils avaient des connaissances limitées. Insister davantage sur certains aspects de la formation sur la gouvernance foncière a été très bénéfique car certains acteurs même formés ignoraient les techniques de négociation.

Étape 8 : La mise à disposition des outils de collecte (collecte, suivi, et transmission)

La mise à disposition d'outils de collecte et de suivi de conflits visait plusieurs objectifs à savoir : Fournir des informations factuelles sur le nombre de conflits recueillis, Recenser les dispositifs de veille et d'alerte qui ont été mobilisés, et surtout de tester l'efficacité des dispositifs mis en place. Ces données qui ont été collectées sont traitées et transmises auprès des conseillers, des maires et de l'équipe du projet Seen Suuf et du sous-préfet. Ce travail des animateurs formateurs a été fortement appuyé par les membres cellules de gestion des conflits.

Étape 9 : Appui et suivi pour la documentation des conflits et la collecte des données

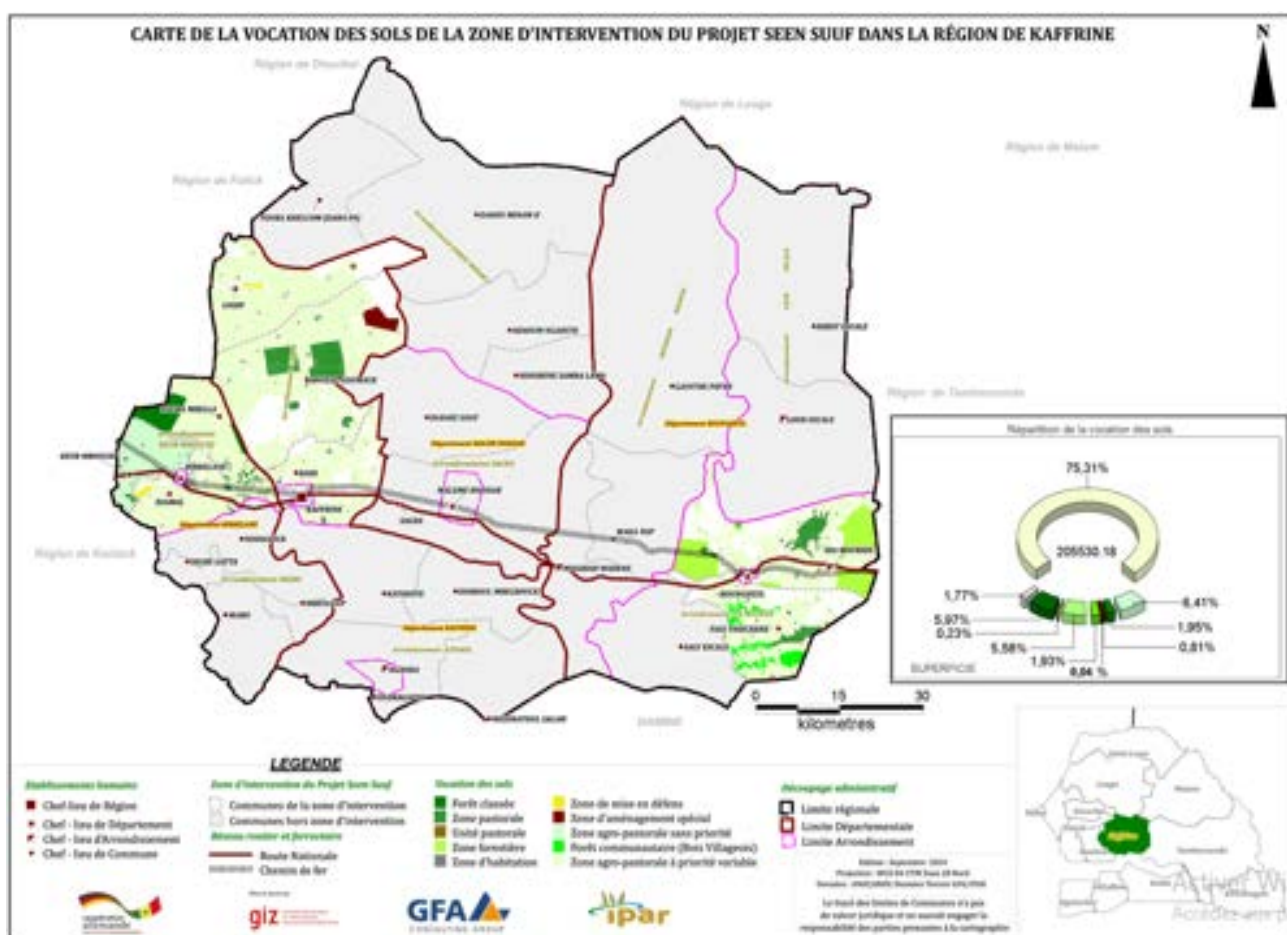
Les animateurs formateurs ont suivi attentivement le processus de mise en place déjà effectué par l'équipe gestion des conflits dans les communes pilotes. Cela a permis aux animateurs formateurs de se familiariser avec les étapes clés et les nuances spécifiques du processus. L'appui formation a été conçue de manière à assurer une compréhension claire

des techniques nécessaires à la mise en place des CGC. Les animateurs formateurs ont ainsi acquis les compétences essentielles pour mener le processus sur le terrain.

Etape 10 : Réseautage et partage d'expériences des cellules

Les 17 ateliers de réseautage et partage d'expériences au niveau communal ont été tenus dans le but de renforcer la synergie et de veiller à la prise en charge correcte des conflits. Ils ont réuni des acteurs et personnes ressources qui ont bénéficiés de plusieurs années d'expérience sur les questions de gouvernance foncière. Au total 2 ateliers régionaux de réseautage et d'échange d'expériences, 1 atelier national de réseautage et de partage de résultats ont été planifiés. Le but était de partager les expériences réussies mais aussi de renforcer la collaboration entre les différentes cellules de gestion de conflits. L'atelier d'information sur la planification stratégique et opérationnelle et la méthodologie de gestion des conflits avec les maires des communes et l'atelier d'information des commissions domaniales élargies sur la mise en place et la formation des membres des cellules de gestion de conflits à l'échelle communale.

Carte 4 : Vocation des sols de la zone d'intervention du projet seen suuf dans la région de Kaffrine



Selon Aliou Diop premier adjoint au maire de Touba Mbella, je cite : « Ku fi yobu mbokam wala kharitame gendarmerie nguir problème suuf mu bayila aduna ak alahira » en français : « Celui qui porte plainte contre son parent ou son ami à la gendarmerie à cause des problèmes de terre ne doit pas être surpris d'une rupture définitive des relations de parenté ou d'amitié .»

7.4. Les Résultats obtenus de l'expérience

- **Existence de 262_** cellules de gestions de conflits et 5 **cadres de concertation** pour prévenir et résoudre les conflits sans faire appel à un règlement administratif et juridictionnel. Ces cadres multi-échelles et multi-acteurs sont : le village, l'inter village et la commune.
- **La prise d'arrêtés communaux pour donner un cachet officiel** à la mise en place des cellules de gestions des conflits découlant d'une meilleure prise de conscience des acteurs communautaires sur l'importance de prendre en charge les conflits par des mécanismes endogènes de gestion et de résolution.
- **Une meilleure prise de conscience des acteurs communautaires** sur l'importance des mécanismes endogènes de gestion et de résolution de conflits
- **Reconnaissances des membres des cellules de gestion de conflits** à travers la mise à disposition des badges.
- **Création d'une banque de données** sur les informations foncières, les activités économiques, les personnes ressources, les outils, les différentes cellules, les contacts des acteurs communautaires pour faciliter le suivi des activités.
- **Le Respect des principes et valeurs pour être membre** des cellules de gestion de conflits. Ces principes sont les suivants : le libre choix, la confiance, le soutoura et l'expertise endogène en gestion des conflits.
- **Une baisse significative des conflits fonciers** depuis la mise en place des cellules de gestion des conflits fonciers.
- Existence **d'un (1) réseau d'animateurs-formateurs** qui ont été formés pour la mise à l'échelle des cellules dans les territoires d'intervention du projet. Après la formation des animateurs formateurs et des activités pilotes avec les experts, ils ont pris le relais pour la mise en place et la formation des membres de cellules de gestion de conflits.
- L'Elaboration de **5 modules de formation**, répondant aux besoins des cibles à savoir : cadre légal et réglementaire de la gestion des terres du domaine national, la gestion durables des ressources forestières et pastorales, la gestion alternative des conflits, les outils de collecte des données, le dispositif de suivi, rôles et responsabilités des membres des cellules de gestion de conflits. Les bénéficiaires direct et indirect sont : les animateurs formateurs, les agents fonciers et les membres des cellules de gestion des conflits.



Photo 9 : Les membres de cellules de gestion alternatives de conflits de PANAL Wolof

7.5. Les facteurs de succès, les facteurs limitants de l'expérience et les mesures d'atténuation

Tableau 4 : Tableaux des facteurs de changements Sources enquête sur le terrain 2024

Les facteurs de succès	Les facteurs limitants	Les mesures d'atténuation
La communication sensibilisation, éducation, la concertation et la participation des acteurs à tous les niveaux	Réticences des populations qui craignaient de perdre leur foncier lors du lancement du projet	Renforcer la communication de proximité et de suivi
L'adoption d'une démarche fondée sur des pratiques endogènes portées par les notables, les personnes ressources, les autorités coutumières et religieuses et les chefs de villages, pour préserver le vivre ensemble et la cohésion sociale	Une explication insuffisante des objectifs du projet au démarrage a engendré des incompréhensions qui ont contribué au report et/ou à la reprogrammation de certaines activités.	Prioriser les visites de courtoisie pré-terrain auprès des chefs coutumiers et religieux, des leaders d'opinions pour une communication ciblée à l'endroit de ces derniers.
Les formations des animateurs formateurs sur différents modules ont permis d'améliorer leurs connaissances sur les thématiques traitées	L'évaluation tardive des formations et de la performance des animateurs formateurs	Organiser des sessions de recyclages sur les différents modules à l'intention des animateurs formateurs. Prévoir par la même occasion des feedbacks des animateurs pour améliorer le contenu des documents et des modules de formations.

Les facteurs de succès	Les facteurs limitants	Les mesures d'atténuation
Une reconsidération par les communautés des enjeux fonciers et regain d'intérêt de sécuriser leurs terres grâce aux formations qui ont permis la mise en place des cellules	Mauvaises interprétations des textes et lois sur les terres du domaine national par certains conseillers municipaux, certains acteurs locaux et les services techniques qui conduisent à une insécurité foncière des communautés.	Organiser des formations pour les conseillers municipaux et les services techniques sur la gouvernance foncière et les procédures d'affectation des terres. Rendre gratuite les frais de bornage pour répondre à la demande de certains couches vulnérables.
Recrutement d'agents fonciers qui accompagnent les communes dans la gestion du foncier rural a été un élément déterminant pour sécuriser les droits fonciers	Une mauvaise utilisation des expertises locales et des personnes ressources par les collectivités locales à cause des considérations politiques ou personnelles.	Renforcer l'esprit de mutualisation et de synergie entre les différents projets pour amplifier l'impact et rationaliser les ressources.
La forte implication de l'administration territoriale (Gouverneur, Préfet et Sous-préfet) Collectivité territoriales, Services techniques à faciliter leur appropriation et approbations de certains dossiers fonciers	Des incompréhensions et confusions des rôles des différentes parties prenantes	Organiser des rencontres régulières pour partager les informations sur l'état d'avancement du projet et recueillir des feedbacks.
Partage des rapports par les animateurs formateurs donne un rôle crucial dans le recueil des cas de conflits identifiés.	Déficit de communication entre les animateurs formateurs et une gestion mal encadrée des cas de conflits	S'accorder sur la périodicité pour le partage des rapports des animateurs formateurs et des modalités d'exploitation des recommandations faites
Confection de badges permettant d'identifier les membres des cellules de gestions des conflits et de leur conférant une certaine reconnaissance	Non-respect des rôles et responsabilité des membres des cellules de gestions des conflits	Systématiser et bien définir les rôles et responsabilités des membres de cellules pour plus d'efficacité dans la gestion des cas de conflits
L'initiative d'organiser de rencontres thé-débat sous le concept de « Takoussane Seen Suuf », impliquant les radios communautaires.	Non simplification des messages issues de cette campagne de communication et de sensibilisation	Favoriser l'utilisation d'autres langages au-delà du wolof comme le peulh et le sérère pour toucher d'autres sensibilités
Une bonne représentativité des différentes catégories d'acteurs et maillage géographique avec une meilleure prise en charge des conflits	Une faible participation des femmes dans les instances de prise de décisions	Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur le leadership des femmes et la loi sur le domaine national

7.6. Les leçons apprises qui confirment ou limitent la pertinence de l'expérience

- La communication et le choix du nom local du projet Seen Suuf a été une stratégie pertinente pour avoir l'adhésion des communautés et des services techniques.
- L'approche participative et inclusive qui a été utilisée par le projet pour construire sur les expériences communautaires en matière de gestion et de résolution de conflits, accompagné par des formations ont permis la mise en place d'un réseau des animateurs formateurs.
- La formation des animateurs formateurs a été déterminant pour réussir le processus de mise à l'échelle de cellules de gestion de conflits.
- La cohésion sociale, le vivre ensemble, la préservation des liens de parenté, des liens familiaux et de bon voisinage priment parfois sur l'intérêt des individus.
- La reconnaissance des membres des cellules de gestion des conflits à travers la confection de badges et la tenue de rencontres régulières pour apporter des conseils et suggestions aux populations qui sont dans le besoin.
- La mise en place d'un réseau d'animateurs formateurs qui jouent un rôle d'appui-conseils pour les cellules de gestion des conflits a été déterminant pour la continuité du travail d'appui-conseils et d'accompagnement dans la gestion et la prévention des conflits et le développement local.

7.7. Témoignage sur la gestion alternative des conflits fonciers

Je m'appelle Ibrahima Ka du village de Dathielé (commune de Touba Mbella), je suis le secrétaire de la cellule de gestion des conflits de Touba Mbella, le projet Seen suuf est venu nous renforcer et nous accompagner car avant il y avait un comité ou cellule des sages qui ont la charge de régler tous les conflits dans les communautés. De la même manière que la cellule de gestions des conflits fonciers, les membres du comité des sages qui existait avant ont été choisis sur la base de critères de confidentialité, d'expériences, de probité morale, de discrétion, etc. En quelque sorte, Seen Suuf n'a pas cherché à réinventer la roue, il s'est appuyé sur les cadres des sages qui existaient en les modernisant pour une meilleure structuration en respectant une approche inclusive fondée sur le respect mutuel, la participation des femmes et des jeunes et la reddition des comptes. Nous pouvons noter et apprécier une nette différence avec les cadres qui existaient avant. La venue du projet Seen Suuf a permis d'avoir une meilleure représentation des jeunes, des femmes, des éleveurs. Pour couronner le tout, nous avons été formés pendant 5 jours sur le système foncier, sur les mécanismes de gestions de conflits, sur le domaine national, sur le code forestier et le code pastoral. Ces acquis doivent être préservés et renforcer pour le bien des communautés.

7.8. Recommandations et leviers de changements

7.81. Les collectivités territoriales

R1	Faire des cellules de gestion des conflits un levier pour une gestion responsable des ressources naturelles en garantissant un accès sécurisé aux femmes et jeunes à la terre.
R2	Fournir des efforts pour la participation des femmes et des jeunes tout en améliorant la qualité de la participation dans les cellules de gestion des conflits à travers des formations ciblées.
R3	Faire l'état des lieux des titres fonciers dormant aux niveaux des différentes collectivités territoriales concernées. Mettre en place une bonne stratégie pour une utilisation rationnelle de ces terres qui préserverait l'intérêt général surtout en rapport avec les besoins des différents acteurs qui envisagent des investissements pour le développement des territoires.
R4	Légitimer davantage les cellules de gestion des conflits et les outiller afin qu'ils puissent jouer pleinement leurs rôles.
R5	Consolider la structuration des cellules de gestion des conflits aux différentes échelles. L'articulation des échelles doit être clairement identifiée et stabilisée pour faciliter la collecte, la transmission et le partage d'information au sein et en dehors du dispositif.
R6	Montrer en exemple l'expérience de certaines communes comme Latmingué, Keur Mbouki, Daara Mboss, où il y a moins de problèmes pour la période de vaine pâture, car des consensus ont été trouvés entre les différents acteurs.

7.82. Les services techniques

R1	Appuyer les cellules de gestion de conflits dans la prise en charge, la gestion et le suivi des conflits avec un partage des informations produites.
R2	Renforcer la collaboration avec les acteurs locaux y compris les cellules de gestion de conflits pour favoriser la prévention des conflits entre les différents acteurs et activités consommatrice de l'espace.
R3	Accompagner techniquement les cellules de gestion des conflits pour initier l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion alternative des conflits dans le but d'avoir un portage politique et institutionnel.

7.83. Pour les PTF, les OSC

R1	Accompagner l'Etat du Sénégal et les collectivités territoriales à élaborer une stratégie nationale pour la gestion alternative des conflits, avec une attention particulière dédiée aux conflits fonciers. L'objectif de la stratégie est de disposer d'un cadre de référence qui fonde sa légitimité dans les pratiques, traditions, et normes socio-culturelles de gestion, prévention et de résolution de conflits. La stratégie définira la vision prospective (nos valeurs culturelles), les objectifs stratégiques, les actions à entreprendre et les ressources nécessaires à mobiliser sur un horizon temporaire de 20 ans. Avec une évaluation a mis parcours après 10 ans de mise en œuvre.
R2	Veiller à la traduction des documents et outils (les 11 étapes pour accéder aux terres du domaine national) en langues locales (wolof, sérère, peulh) pour faciliter leur compréhension et appropriation par les populations et les collectivités territoriales.
R3	Envisager une étude sur les normes sociales pour mieux comprendre les dynamiques de pouvoir, le jeu et la stratégie des acteurs et appréhender le pouvoir de chaque acteur et sa capacité et sa sphère d'influence pour mieux prévenir les conflits.
R4	Traduire les fiches techniques des 3 expériences en versions images (boîte à outil) mais aussi produire des vidéos de capitalisation, des capsules vidéo, pour rendre les expériences plus accessibles et simples à appréhender par les différentes parties prenantes.
R5	Prévoir une évaluation des différentes formations organisées pour tester les résultats et les compétences assimilés par les apprenants (les acteurs formés) et prévoir si possible un recyclage de la formation sur les mêmes modules.
R6	Appuyer la structuration, le fonctionnement et le suivi des cellules de gestion des conflits pour une meilleure prise en compte des différents cas de conflits.



Photo 10 : Rencontre Comité inter villageois de gestions Alternatives des conflits et formations des animateurs formateurs sur la gouvernance foncière

8. Analyse croisée des trois expériences capitalisées à l'aune de l'amélioration de la sécurisation foncière et de l'aménagement du territoire

L'analyse des trois (3) expériences documentées fait ressortir de manière claire l'importance de la concertation de la consultation, de la sensibilisation, du respect des principes de libre consentement éclairé dans les décisions à prendre relativement à la gouvernance du foncier et des autres ressources naturelles aux niveaux des communes et des 2 régions (Kaolack et Kaffrine). Ces éléments sont surtout importants pour garantir des investissements sûrs et durables, mieux encore pour l'instauration d'une paix sociale. D'ailleurs c'est dans cette optique que la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement durable des Territoires (LOADT) s'est inscrite afin de prendre le territoire dans sa globalité et dans toutes ses dimensions. Cette volonté affichée par le projet Seen Suuf à travers ces 3 expériences capitalisées donne aux acteurs une bonne compréhension des inter relations entre les différents éléments des expériences.

Cela est d'autant plus vrai que dans certains villages d'interventions du projet Seen Suuf des populations avaient refusé que leurs villages abritent des cellules de gestion de conflits (CGC). Les raisons avancées par ces dernières peuvent être compréhensibles, car les terres du domaine national ont le plus souvent été l'objet de convoitise entraînant de conflits ouverts entre différents usagers. Ces perceptions négatives de certains acteurs sur ces types projets de sécurisation foncière ont été corrigées grâce à des efforts de sensibilisation et de formation sur les différentes thématiques et axes du projet. Ainsi pour davantage rassurer les sceptiques, le projet Sen Suuf avait développé 5 modules de formations pour renforcer les capacités des animateurs formateurs de même que les membres des cellules de gestion de conflits. Ces actions qui avaient intégrées également les techniques de négociation et documentation des conflits ont été des facteurs de succès pour les 3 expériences capitalisées. D'ailleurs le choix du nom du projet Seen Suuf, un mot wolof qui signifie votre terre a été jugé déterminant pour le succès des expériences et la réussite du projet. Cette socialisation du projet doit être maintenue pour garantir sa réussite dans la phase 1 et les autres phases à venir.

En outre, il serait donc important pour garantir sa viabilité et durabilité que le projet Seen Suuf continue sur cette approche participative, en renforçant les 262 cellules de gestion de conflits et les 5 cadres de concertation déjà créés. Ces cadres doivent continuer à mettre en avant l'intérêt des communautés sans compromettre les engagements d'investissements des communes.

Parlant de la gestion participative et responsable des ressources naturelles et les statuts des terres, le rôle d'accompagnement, d'appui-conseils joué par les animateurs POAS, les cellules de gestions des conflits ainsi que par le réseau des animateurs formateurs dont la majorité a été formée sur le cadre juridique du foncier, sur le code forestier, le code pastoral, sur l'acte III de la décentralisation, a été déterminant dans l'atteinte des résultats des différentes expériences capitalisées.

Grace aux efforts déployés par les collectivités territoriales qui ont adoptées une démarche prudente qui privilégie le dialogue et la concertation, Les 2 communes pilotes du SCADT ont été fortement mobilisées pour porter de bout en bout les 3 expériences. Car selon eux rien ne peut se faire sans une bonne maîtrise des réalités locales et une bonne stratégie de communication qui mettent au centre l'intérêt des populations en le combinant aux besoins d'investissements des Collectivités Territoriales. Comme le stipule la constitution en son article 25.1 et 25.2 : « Les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées

pour l'amélioration de leurs conditions de vie. L'exploitation et la gestion des ressources naturelles doivent se faire dans la transparence et de façon à générer une croissance économique, à promouvoir le bien-être de la population en général et à être écologiquement durables ». Pour prendre en compte tous les acteurs, l'application de la loi doit toujours être accompagnée de conscientisation et d'implication des acteurs notamment les notables et les religieux qui incarnent aussi un pouvoir qui leur donne une certaine légitimité d'agir.

Dans cette même dynamique, la loi n°2013-10 du 28 Décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Territoriales et la loi 64 - 46 du 17 juin 1964 portant sur le domaine national reviennent sur l'importance du dialogue et la concertation entre acteurs pour trouver des consensus dans la gouvernance des ressources naturelles.

La prise en compte à la fois de l'aménagement du territoire, de la planification spatiale, du développement économique local et de la gestion durable des ressources naturelles a facilité l'interconnexion des interventions des différents acteurs. Cette démarche holistique et collaborative a permis de prévenir les conflits et d'engager le développement socioéconomique des communes d'intervention du projet.

La volonté des communes comme Keur Mboucki et Latmingué d'aller vers des investissements structurants comme la construction d'un centre de formation et d'un port sec pour accueillir les camions gros porteurs découle d'une meilleure maîtrise de l'espace communales, d'une approche collaborative avec les services techniques et d'une vision prospective. Selon l'agent foncier de Keur Mboucki, ces projets structurants pourront à terme contribuer à la création d'emplois, augmenter le budget annuel des communes et lutter contre l'émigration irrégulière des jeunes et l'exode des jeunes filles.

Les résultats obtenus par les 3 expériences ont été à la dimension des attentes des populations, des OCB et Collectivités Territoriales. Elles ont d'ailleurs commencé à inspirer d'autres communes hors projet Seen Suuf. Aujourd'hui, l'espoir est permis avec l'organisation en vue du forum des partenaires.

Conclusion

En somme cet exercice de capitalisation des 3 expériences a montré à suffisance l'importance d'une démarche participative, holistique et interactive pour appréhender les ressources naturelles dans leur interdépendance et leur globalité. Il a révélé que la communication, l'implication des populations, la formation des acteurs ont été déterminant dans la réussite de ces 3 expériences.

Les résultats obtenus suite aux différentes actions menées sur le terrain n'auront de sens que lorsqu'ils seront bien compris et bien prises en compte par les populations et largement diffusés au profit des acteurs du développement territorial, des services techniques et des populations. Ces 3 expériences et connaissances capitalisées doivent faire l'objet de systématisation à travers des flyers, des boîtes à outils pour une large vulgarisation auprès des différents acteurs pour une meilleure compréhension des outils de planification spatiale, une bonne compréhension de l'importance des cohérences territoriales dans la gestion des ressources, une anticipation sur les types de conflits pouvant survenir, une bonne visibilité sur les opportunités d'investissements, dans le court, moyen et long terme. En capitalisant ces expériences, et en les vulgarisant auprès des services techniques, des OSC et des populations nous aurons une meilleure territorialisation des politiques publiques comme le recommande du reste l'Acte III de la décentralisation et le Plan national d'aménagement et de développement territorial.

9. Plan de diffusion des connaissances

9.1. Plan de diffusion de l'expérience

Cet exercice pour qu'il puisse être utile aux différentes parties prenantes doit nécessairement dépasser la phase de capitalisation et de systématisation des différentes expériences. Il doit s'inscrire dans une logique de gestion des connaissances. Pour ce faire nous proposons que les différentes parties prenantes fassent partie de la communauté de pratiques et de connaissances. Cette communauté de pratiques et de connaissances va aider à bien comprendre et diffuser les 3 expériences au niveau communautaire, au niveau national et international.

Le plan de diffusion permettra, s'il est bien respecté, aux différentes parties prenantes de s'approprier des connaissances et de les traduire dans les activités des différentes organisations impliquées dans les différentes composantes du projet. Les leçons apprises des différentes expériences de même que les recommandations formulées par les différents acteurs doivent aussi prendre une dimension plus formelle, institutionnelle et sociale pour améliorer la gestion du foncier, la gouvernance des ressources naturelles et favoriser les investissements. Pour réussir la diffusion des connaissances, plusieurs questions doivent être réglées, à savoir :

Qu'avons-nous envie de partager ? Toute l'expérience ou une partie seulement ? Quels sont les savoir-faire que nous voulons préserver ? Auprès de qui allons-nous la diffuser ?

Quelles sont les motivations des personnes susceptibles de réutiliser les résultats de la capitalisation ? Quels sont les besoins ? Quels sont les bénéfices pour les personnes ?

La manière la plus pertinente pour gérer la diffusion des connaissances est de désigner un responsable de la gestion des connaissances ou bien de recruter un consultant qui se chargera de mettre en œuvre les actions proposées dans le plan de diffusion. Dans la même veine, il serait important que chaque organisation parties prenantes y compris les collectivités territoriales et les services techniques de désigner un point focal gestion des connaissances pour une prise en compte sérieuse et optimale de cette question.

Le responsable de la gestion des connaissances coordonnera la communauté des pratiques et des connaissances à différents niveaux.

Pour réussir cette responsabilité, la personne en charge de la gestion des connaissances doit impérativement travailler en toute intelligence avec les responsables de communication et responsables suivi évaluation pour transduire les connaissances et messages simples, adaptés à la cible. D'autres outils comme les fiches techniques peuvent être traduites en boîtes à outils et boîtes à images pour permettre aux différents acteurs à s'approprier des connaissances mises à leur disposition.

Actions	Objectifs	Supports (interne et externe)	Cibles	Délais	Responsables
Production de fiches techniques simplifiées des 3 expériences	Rendre accessible les différentes expériences	Boite à images	Les CT, les OCB, les GIE, les cellules de gestion de conflits	2024 - 2025	Projet SEEN SUUF GFA -IPAR CT
Traduire les différentes phases en images	Rendre accessible ces outils aux populations cibles	Documents traduits en langues locales	CT, OCB, cellules de gestions alternatives de conflits	2025	Projet Seen suuf CT ,IPAR , service technique
Organisation des débats avec les différentes parties prenantes pour parler des expériences et des défis.	Créer une communauté des pratiques et des connaissances pour une meilleure vulgarisation des expériences	Fiches techniques Pour conférence publique, Webinar	OSC, ONG ; services techniques universitaires Collectivités territoriales	2024-2025	Projet seen suuf, GIZ, Services techniques, collectivités
Partage d'expériences avec des institutions spécialisées ou intéressées par les outils de planification spatiale	Partager et diffuser des expériences en interne et externe à grande échelle	Présentation power point des différentes boites à images et des fiches techniques par expériences Organisation de webinar, Emission radio	OSC, ONG, services techniques universitaires Collectivités territoriales Universités	2024-2025	Projet seen suuf, GIZ, Services techniques, collectivités
Organisations de rencontres avec les CT, les étudiants et services techniques pour partager les expériences et défis	Partager et diffusion des l'expériences en interne et externe à grande échelle	Présentation power point des différentes boites à images et des fiches techniques par expériences Organisation de webinar, Émission radio	OSC, ONG ; services techniques universitaires Collectivités territoriales	2024-2025	Projet seen suuf, GIZ, Services techniques, collectivités
Élaboration d'une stratégie nationale de gestion alternative de conflits	Disposer d'un cadre de référence et d'une base légale et légitime de gestion et résolution de conflits au niveau communautaire sans recourir aux règlements administratifs ou juridictionnels	Organisation d'un atelier de partage des objectifs et de mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir sur la conception d'un tel instrument de vivre ensemble dans la paix et la cohésion sociale	CT, services techniques, OCB, ONG Université	2024-2025	GIZ, GFA IPAR, CNCR, instituts de recherches et universitaires

10. Annexes

10.1. Annexe 1 : Outils de collectes

Guide d'entretien individuel

Expérience 1 : SCADT qui intègre les POAS dans les 2 communes

Région :

Communes :

Villages :

Parties prenantes :

A. Processus d'élaboration de l'expérience

1. Selon vous c'est quoi le SCADT ?	
2. Quelles sont les différentes étapes de la mise en place du SCADT ?	
3. Qu'est-ce qui différencie le SCADT et le POAS	
4. Quelle est la plus-value d'un SCADT qui intègre un POAS ?	
5. le SCADT et le POAS obéissent ils aux mêmes principes d'élaboration et de mise en œuvre ?	
6. Quels sont selon vous les éléments les plus déterminants pour le bon fonctionnement d'un SCADT qui intègre un POAS ?	

B. Implication des parties prenantes

7. Comment les communautés ont-elles été impliquées au processus d'élaboration de SCADT intégrant un POAS ?	
---	--

C. Implication des parties prenantes

8. Comment les femmes, les jeunes et les éleveurs ont-ils été impliqués dans le processus d'élaboration de SCADT intégrant un POAS ?	
9. Comment les populations apprécient-elles l'intégration des deux outils en un ?	
10. Quels sont les dispositifs de suivi qui ont été mis en place pour une bonne mise en œuvre de cet outil ?	
11. Quel est selon vous, le niveau d'appropriation de cet outil par les acteurs et utilisateurs ?	

D. Les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus (résultats prévus et non prévus, difficultés rencontrées)

12. Quelles sont les facteurs de succès les contraintes rencontrées dans l'élaboration du SCADT intégrant un POAS ?	
13. Quels sont les résultats atteints depuis l'élaboration de cet outil ?	
14. Existent-ils d'autres projets qui déroulent des expériences similaires dans les zones du projet Seen Suuf ?	
15. Si oui avez-vous pensé à collaborer pour éviter la dispersion des forces et des ressources ?	
16. Quelles sont les zones ciblées pour la mise à l'échelle de cette expérience de SCADT intégrant un POAS ?	

E. Les changements et transformations observés (valeurs ajoutées et leçons apprises)

17. Pourquoi pensez-vous qu'il est important de soutenir cette expérience ?	
18. Quelles sont les leçons apprises de cette expérience	
19. Qu'est ce qui a été déterminant dans le processus d'intégration des deux outils et qui mérite d'être souligner clairement ?	
20. Est-ce que les avantages de cette expérience sont profitables équitablement à tous les acteurs ?	
21. Qu'est ce qui selon vous devrait ou pourrait être amélioré ?	
22. Connaissez-vous un acteur qui peut faire un témoignage illustrant de la plus-value de cet outil ?	
23. Quelle est la stratégie développée par le projet pour accompagner la mise en application de l'outil ?	

F . Stratégie de partage et de diffusion de la connaissance

24. Pouvez-vous partager quelques bonnes pratiques observées de cette expérience	
25. Recommanderez-vous cette expérience à d'autres localités ?	
26. Pouvez -vous proposer quelques stratégies pour le partage et la diffusions en interne et externe des connaissances	
27. Pouvez-vous formuler quelques recommandations précises et pratiques ?	

10.2. Questionnaire et guide d'entretien

Questionnaire pour focus groupe

Expérience 3 : La « gestion alternative » des conflits fonciers

Nom de la région :

Nom de la commune :

Nom des villages :

Les parties prenantes :

1. Quels sont les types de conflits les plus fréquents dans votre localité ?

.....
.....
.....

2. Selon vous quelles sont les causes de ces conflits ?

.....
.....
.....

3. Avant l'arrivée du projet Seen Suuf, quels étaient les modes de gestion et résolution de conflits que vous aviez pratiqués ?

.....
.....
.....

4. Faites-vous parti d'une cellule de gestion de conflits ?

.....
.....
.....

5. Comment est structurée la cellule de gestion des conflits (composition de l'équipe, représentation des groupes sociaux professionnelles, le respect du genre, etc.)

.....
.....
.....

6. Pensez-vous que cette structuration (niveau village, inter villageoise et communal) est la meilleure ? et pourquoi ?

.....

.....

.....

7. Quel est le mandat / rôle donné à la cellule de gestion alternative ve de conflits ?

.....

.....

.....

8. Quelle appréciation avez-vous du processus de mise en place des cellules de gestion de conflits par le projet (Niveau d'inclusion, de participation et d'appropriation par les acteurs)?

.....

.....

.....

9. Quelles sont les différentes étapes de la stratégie de gestion et résolution de conflits développée ?

.....

.....

.....

10. Avez-vous bénéficié des sessions de renforcement de capacité, si oui lesquelles ?

.....

.....

.....

11. Comment appréciez-vous le travail qui a déjà été mené par votre cellule de gestion de conflits

.....

.....

.....

12. Existe-il des stratégies de pérennisation prévues par le projet ? citez-en quelques-unes

.....

.....

.....

13. Pouvez- vous citer quelques résultats positifs observés sur le terrain grâce au travail des cellules de gestion alternative de conflits

.....

.....

.....

14. Pouvez -vous citer quelques difficultés rencontrées sur le terrain ?

.....

.....

.....

15. Quelles sont les leçons apprises ?

.....

.....

.....

16. Avez-vous des recommandations à formuler pour les communautés, la société civile et les autorités afin d'assurer une gestion sécurisée et responsable du foncier ?

.....

.....

.....